



## DIAGNOSTIC PREALABLE SUR LES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES DES ENTREPRISES EN MATIERE DE REJET DE DECHETS DANGEREUX POUR L'EAU

### RAPPORT PHASE 1 - ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC

**ARTELIA Ville et Transport**  
**ECHIROLLES**

6 rue de Lorraine  
38130 Echirolles  
Tel. : +33 (0)4 76 33 43 62  
Fax : +33 (0)4 76 33 43 33



## SOMMAIRE

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>6</b>
1.1. CONTEXTE ET ENJEUX DE LA MISSION	6
1.2. LES OBJECTIFS DE LA MISSION	6
<b>2. IDENTIFICATION DES DECHETS ET DES EFFLUENTS DANGEREUX POUR L'EAU ET HYPOTHESES – ANALYSE DU CONTEXTE</b>	<b>8</b>
2.1. HISTORIQUE DES POLLUTIONS RECENSEES A LA STATION D'EPURATION	8
2.2. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	8
2.2.1. Résultats et interprétation des taux de collecte	8
2.2.2. Caractérisation de la pollution de temps sec	9
2.3. LES ANALYSES REALISEES A LA STATION D'EPURATION	10
2.3.1. Analyse chimiques des eaux rejetées au milieu naturel	10
2.3.1.1. RESULTATS ANALYTIQUES	10
2.3.1.2. INTERPRETATION	11
2.3.2. Analyse chimiques des eaux brutes	12
2.3.2.1. INTERPRETATION	12
2.3.3. Analyses de boues	13
2.3.3.1. RESULTATS ANALYTIQUES DES PRELEVEMENTS PONCTUELS DES BOUES	13
2.3.3.2. INTERPRETATION DES ANALYSES PONCTUELLES DES BOUES	13
2.3.3.3. RESULTATS ANALYTIQUES DE L'AUTO-SURVEILLANCE	13
2.3.3.4. INTERPRETATION DES ANALYSES DE L'AUTO-SURVEILLANCE DES BOUES	14
2.3.4. Conclusion sur les résultats du diagnostic assainissement et des analyses effectuées à la station d'épuration du SICTEU de Hochfelden et Environs	14
<b>3. LES OPERATIONS COLLECTIVES DU TERRITOIRE</b>	<b>15</b>
3.1. LES OPERATIONS COLLECTIVES MENEES PAR ACTIVITES	15
3.1.1. Le secteur artisanal : Les corporations de professionnels	15
3.1.1.1. LES CORPORATIONS REPRESENTEES SUR LE TERRITOIRE	15
3.1.1.2. LES OPERATIONS COLLECTIVES MENEES SUR LE TERRITOIRE	15
3.1.2. Le secteur agricole	16
3.1.2.1. LES GROUPEMENTS DE PROFESSIONNELS AGRICOLES	16
3.1.2.2. LES OPERATIONS MENEES	16
3.2. LES FILIERES DE GESTION PAR DECHETS OU EFFLUENTS	16
3.2.1. La filière de gestion des produits phytosanitaires non utilisés et les emballages souillés	16
3.2.2. La filière de collecte-traitement des huiles minérale usagées	17
3.2.3. La filière de collecte-traitement des huiles de friture usagées	17
3.2.4. La filière de collecte des DASRI	17
<b>4. LA GESTION DES DECHETS DANGEREUX POUR L'EAU DES PROFESSIONNELS</b>	<b>18</b>
4.1. LE TISSU PROFESSIONNEL LOCAL	18
4.1.1. La réalisation de la base de données des professionnels	18
4.1.1.1. L'ENQUETE SDEA	18
4.1.1.2. LES DONNEES DE L'INSEE	18
4.1.1.3. DEFINITIONS DES ACTIVITES SIGNIFICATIVES POUR L'ETUDE	20
4.1.2. L'enquête auprès des professionnels	22
4.1.2.1. CRITERE DE SELECTION DES PROFESSIONNELS DE L'ENQUETE SUR LE TERRITOIRE ET REPRESENTATIVITE	22
4.1.2.2. REPRESENTATIVITE DES ETABLISSEMENTS INCLUS DANS L'ENQUETE	23
4.1.2.3. METHODOLOGIE DE REALISATION DE L'ENQUETE	24
4.1.2.4. PARTICIPATION A L'ENQUETE	25
4.2. LES GISEMENTS DE DECHETS OU EFFLUENTS DANGEREUX POUR L'EAU	25
4.2.1. Les gisements par activités par déchet sur l'ensemble du territoire d'étude	25
4.2.1.1. LES ACTIVITES DE SOIN	25

4.2.1.2.	LES ARTISANS	26
4.2.1.3.	LES COMMERÇANTS DONT GRANDE DISTRIBUTION	27
4.2.1.4.	LES INDUSTRIES	28
4.2.1.5.	LES RESTAURATEURS	29
4.2.1.6.	LES ACTIVITES AGRICOLES:	30
<b>4.2.2.</b>	<b>Synthèse des gisements et identification des déchets dangereux pour l'eau</b>	<b>32</b>
4.2.2.1.	GISEMENT GLOBAL	32
4.2.2.2.	IDENTIFICATION DES DECHETS OU EFFLUENTS DANGEREUX POUR L'EAU	33
<b>4.3.</b>	<b>LES PRATIQUES DE GESTION</b>	<b>35</b>
<b>4.3.1.</b>	<b>Les modalités de pratiques de gestion identifiées</b>	<b>35</b>
<b>4.3.2.</b>	<b>Résultats de l'enquête</b>	<b>35</b>
4.3.2.1.	LA GESTION DES GRAISSES ET HUILES ALIMENTAIRES	35
4.3.2.2.	LA GESTION DES EMBALLAGES SOUILLES	36
4.3.2.3.	LA GESTION DES DASRI	36
4.3.2.4.	LA GESTION DES HUILES USAGEES (HORS HUILES ALIMENTAIRES)	37
4.3.2.5.	LA GESTION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES NON UTILISES	37
4.3.2.6.	LA GESTION DES FUMIERS	38
4.3.2.7.	LA GESTION DES LISIERS ET EAUX BRUNES	38
4.3.2.8.	LA GESTION DES EAUX BLANCHES	38
4.3.2.9.	LA GESTION DES EAUX DE LAVAGE D'ATELIER	39
4.3.2.10.	LA GESTION DES EAUX DE L'AIRE DE REMPLISSAGE ET DE RINÇAGE DE PULVERISATEUR	39
4.3.2.11.	LA GESTION DES DEBOURBEURS-DESHUILEURS	39
<b>4.3.3.</b>	<b>Synthèse des pratiques de gestion</b>	<b>41</b>
<b>5.</b>	<b>SYNTHESE ET ENJEUX</b>	<b>44</b>
<b>6.</b>	<b>PROPOSITIONS</b>	<b>47</b>

## **TABLE DES ANNEXES**

- ANNEXE 1 : RESULTATS D'ANALYSE DES BOUES
- ANNEXE 2 : RESULTATS D'ANALYSE CHIMIQUES DES EAUX BRUTES (ENTREE STATION)
- ANNEXE 3 : BASE DE DONNEES DES ETABLISSEMENTS PROFESSIONNELS PRODUCTEURS DE DECHETS  
DANGEREUX POUR L'EAU
- ANNEXE 4 : LISTE DES PROFESSIONNELS INTEGRES A L'ENQUETE
- ANNEXE 5 : QUESTIONNAIRE D'ENQUETE
- ANNEXE 6 : RESULTATS DETAILLES DES PRATIQUES DE GESTION DES PROFESSIONNELS ENQUETES
- ANNEXE 7 : RESULTATS DES ENQUETES

## TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : NOMBRE ET EFFECTIF DES ETABLISSEMENTS PROFESSIONNELS ENREGISTRES A L'INSEE SUR LE TERRITOIRE .....	19
FIGURE 2 : REPARTITION DES EFFECTIFS ET TAILLE DES ETABLISSEMENTS DU TERRITOIRE.....	20
FIGURE 3 : LES ACTIVITES CONCERNEES PAR L'ETUDE – CORRESPONDANCE DES NOMENCLATURES ET NOMBRE D'ETABLISSEMENT.....	21
FIGURE 4 : REPARTITION PAR ACTIVITES DES ETABLISSEMENTS DU TERRITOIRE .....	22
FIGURE 5 : REPARTITION PAR ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS PARTICIPANT A L'ENQUETE .....	23
FIGURE 6 : REPRESENTATIVITE DES ETABLISSEMENTS PARTICIPANTS A L'ENQUETE .....	23
FIGURE 7 : REPRESENTATIVITE DES ETABLISSEMENTS INCLUS DANS L'ENQUETE PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE DES ETABLISSEMENTS DU TERRITOIRE .....	24
FIGURE 8 : REPARTITION DES DECHETS GENERES PAR LES ACTIVITES DE SOIN .....	26
FIGURE 9 : REPARTITION DES DECHETS GENERES PAR LES ACTIVITES ARTISANALES IDENTIFIEES COMME GENERANT DES DECHETS DANGEREUX POUR L'EAU.....	27
FIGURE 10 : REPARTITION DES DECHETS GENERES PAR LES ACTIVITES DE COMMERCE IDENTIFIEES COMME GENERANT DES DECHETS DANGEREUX POUR L'EAU.....	28
FIGURE 11 : REPARTITION DES DECHETS GENERES PAR LES ACTIVITES INDUSTRIELLES .....	29
FIGURE 12 : REPARTITION DES DECHETS GENERES PAR LES RESTAURANTS .....	30
FIGURE 13 : REPARTITION DES DECHETS GENERES PAR LES EXPLOITATIONS D'ELEVAGE .....	31
FIGURE 14: REPARTITION DES DECHETS GENERES PAR LES EXPLOITATIONS DE POLYCULTURE (SANS ELEVAGE) .....	31
FIGURE 15 : SYNTHESE DES GISEMENTS D'EFFLUENT OU DE DECHETS DANGEREUX POUR L'EAU POUR L'EAU PRODUITS SUR LE TERRITOIRE DU SICTEU DE HOCHFELDEN ET ENVIRONS.....	32
FIGURE 16 : REPARTITION GLOBALE DES DECHETS GENERES PAR ACTIVITES.....	33
FIGURE 17 : REPARTITION GLOBALE DES DECHETS OU EFFLUENTS DANGEREUX POUR L'EAU SUR LE TERRITOIRE .....	34
FIGURE 18 : CONFORMITE DES ETABLISSEMENTS POUR LEUR MODALITE DE GESTION (SUR NOMBRE D'ETABLISSEMENT CONCERNE) .....	41
FIGURE 19 : POURCENTAGE DE DECHETS OU D'EFFLUENT PRODUIT GERE DE FAÇON CONFORME .....	42
FIGURE 20 : QUANTITE DE DECHETS OU EFFLUENTS GENERES PAR AN ET CONFORMITE DE GESTION .....	43
FIGURE 21 : TABLEAU DE SYNTHESE .....	46

oOo

## 1. INTRODUCTION

### 1.1. CONTEXTE ET ENJEUX DE LA MISSION

Le SICTEU de Hochfelden et environs exerce la compétence collecte et traitement des eaux usées incluant la gestion de station d'épuration de Schwindratzheim (12 000 EH), exploitée par la Lyonnaise des Eaux.

Les communes adhérentes au syndicat sont les communes de Bossendorf, Geiswiller, Gingsheim, Hochfelden, Hohfrankenheim, Issenhausen, Kirrwiller, Bosselshausen, Lixhausen, Mutzenhouse, Schaffhouse-sur-Zorn, Schwindratzheim, Waltenheim-sur-Zorn, Wickersheim-Wilshausen et Zoebersdorf.

Dans le cadre de son 9ème programme, et selon les objectifs de bon état des eaux pour 2015 et de réduction des rejets, pertes et émissions de substances à risques toxiques pour l'eau fixés par le SDAGE Rhin Meuse, l'agence de l'eau Rhin Meuse recommande de mettre en œuvre des opérations collective territoriale de gestion des déchets dangereux.

Or, le SICTEU de Hochfelden et de ses environs s'est engagé dans une démarche visant à atteindre les objectifs du SDAGE. Les enquêtes de conformité menées en 2010 auprès des agriculteurs, restaurateurs et industriels ont mis en évidence des situations non-conformes ou à risques vis-à-vis de la qualité de l'eau.

C'est donc dans ce contexte, que le syndicat a souhaité procéder à une évaluation des pratiques environnementales des établissements professionnels de son territoire en matière de rejets de déchets dangereux.

### 1.2. LES OBJECTIFS DE LA MISSION

Les objectifs de cette étude sont de :

- Evaluer les pratiques environnementales d'entreprises ciblées, en matière de rejets ou d'émission de rejets ou d'émission de substances à risque toxique avéré pour l'eau,
- Identifier d'éventuelles pertes de telles substances,
- Le cas échéant, mettre en évidence les risques pour l'environnement et le milieu aquatique qui découlent de ces pratiques,
- Quantifier ces enjeux milieux qui découlent de ces pratiques,
- Le cas échéant, justifier la pertinence d'engager une opération collective,
- Proposer et étudier un ou plusieurs scénarii de gestion collective des déchets dangereux ou rejets diffus et une analyse de la faisabilité technique et financière de l'opération collective, dans le cas où l'étude met évidence des enjeux prioritaires

C'est pourquoi au travers d'un audit des pratiques d'usagers ciblés (industriels, restaurateurs, agriculteurs, professionnels de la santé) produisant des déchets dangereux et/ou des effluents liquides et dont les activités présentent une problématique de rejets diffus au réseau d'assainissement ou au milieu naturel, il s'est agi de :

- Caractériser les déchets/effluents produits (quantification qualitative et quantitative),
- Identifier les mesures actuelles de gestion de ces déchets,

- Evaluer les mesures existantes de gestion de ces déchets,
- Définir les risques pour l'environnement,

Les déchets concernés sont :

- Pour les activités de soin :
  - Les déchets d'activité de soin à risque infectieux
  - Les eaux grasses et huiles alimentaires (en cas de restauration collective)
- Pour les exploitations agricoles :
  - Les déchets organiques
  - Les déchets exogènes agricoles assimilés DIS (produits phytosanitaires non utilisés, huiles usagées, batteries, déchets d'activité de soins vétérinaires, bidons vides,...)
  - Les effluents agricoles azotés
  - Les autres effluents des exploitations d'élevage (eaux brunes, vertes et blanches)
- Pour les restaurateurs :
  - Les eaux grasses
  - Les huiles alimentaires
  - Les résidus de bacs à graisses
- Pour les industriels :
  - Les déchets d'activité
  - Les effluents issus du process
  - Les matières de curage ou de vidange
  - ...

Parallèlement, il a été mené une analyse des filières de gestion des déchets dangereux existantes sur le territoire et des acteurs potentiels. L'analyse de cette situation est présentée dans le rapport de diagnostic objet de ce rapport.

Dans un rapport présentant la deuxième phase, il s'agira de décrire les solutions envisagées et des scénarii de gestion collective qui pourraient être mis en place seront dimensionnés techniquement et économiquement.

oOo

## **2. IDENTIFICATION DES DECHETS ET DES EFFLUENTS DANGEREUX POUR L'EAU ET HYPOTHESES – ANALYSE DU CONTEXTE**

### **2.1. HISTORIQUE DES POLLUTIONS RECENSEES A LA STATION D'EPURATION**

Aucune pollution n'a été recensée en entrée de station, sur les eaux brutes à ce jour.

### **2.2. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT**

Le SICTEU de Hochfelden et Environs est en charge des réseaux et ouvrages communaux et intercommunaux associés à ses 15 communes adhérentes. En 2011, le SICTEU de Hochfelden et Environs a réalisé une étude diagnostic de ses réseaux et ouvrages d'assainissement comprenant notamment une campagne de mesures réalisées par temps sec qui a permis de caractériser les effluents circulants dans les réseaux (taux de raccordement, taux de dilution, localisation des eaux claires parasites, concentration des eaux en différents polluants usuels)

Les principaux résultats de ce point du diagnostic assainissement et ayant trait à la présente étude, sont présentés dans les paragraphes ci-dessous.

#### **2.2.1. Résultats et interprétation des taux de collecte**

Dans le cadre du diagnostic, les taux de collecte en charge et en volume ont été calculés (§ 6.5.1 – page 78 « Etude diagnostic des réseaux d'assainissement » SOGREAH, 2011). Le taux de collecte en charge permet de vérifier l'adéquation entre les charges réellement et théoriquement collectées. Le taux de collecte en volume montre l'adéquation entre les volumes théoriques collectés et les volumes réellement collectés.

Pour ces paramètres, les conclusions du rapport montrent que :

- Pour les communes de Bosselshausen, Waltenheim, Issenhausen et, la pollution effectivement collectée par le réseau est entre 3 et 6 fois plus grande que la pollution théorique de la commune et le volume environ trois fois supérieur aux consommations d'eau potable. Cette situation s'explique très certainement par le raccordement au réseau d'exploitations agricoles et/ou d'industries qui génèrent une pollution et un volume supplémentaires conséquents.
- Pour les communes de Wilshausen, Hohfrankenheim, Kirrwiller, Bossendorf et Gingsheim le taux de collecte en charge est bas (moins de 80%). En fonction du taux de collecte volumique, cela peut s'expliquer de différentes manières :
- Un taux de collecte volumique faible, moins de 80% (comme à Wilshausen), indique soit la présence de fosses septiques non raccordées au réseau dans la commune soit l'absence d'habitants (et donc de rejet) le jour de la mesure.



- Un taux de collecte volumique assez élevé, 100% ou plus (comme à Schwindratzheim) peut indiquer la présence de fosses septiques dont l'exutoire est raccordé au réseau. Les eaux collectées sont prétraitées avant de transiter par le système d'assainissement, d'où un taux de collecte en charge faible par rapport au taux de collecte volumique

### 2.2.2. Caractérisation de la pollution de temps sec

La caractérisation de la pollution de temps sec a été réalisée en observant à la fois les concentrations mesurées lors de la campagne (par rapport à des valeurs usuelles) et l'étude des ratios caractéristiques suivants :

- Le ratio  $^{DCO}_{DBO}$ : qui caractérise la « biodégradabilité » de l'effluent. Plus il est faible, plus l'effluent est riche en matières organiques facilement biodégradable. Pour des rejets urbains de temps sec il est généralement compris entre 2.2 et 2.4 pour un réseau unitaire.
- Le ratio  $^{MES}_{DBO}$ : il représente la fraction minérale de l'effluent. Plus il est important plus la part des apports minéraux est grande dans l'effluent. En général, pour un réseau unitaire il est compris entre 1 et 1.2

L'étude montre les conclusions suivantes :

- pour le rapport  $^{DCO}_{DBO}$

Commune	DCO (mg/l)	DBO (mg/l)	DCO/DBO
Wickersheim	224	58	3.9
Zoebersdorf	364	109	3.3
Mutzenhouse	531	169	3.1
Waltenheim	723	253	2.9
Kirrwiller	269	100	2.7
Geiswiler	192	77	2.5
Issenhausen	410	172	2.4
Schaffhouse	135	55	2.4
Schwindratzheim	-	-	2.4 <sup>5</sup>
Wilshausen	283	116	2.4
Gingsheim	172	83	2.1
Hochfelden	-	-	2.1 <sup>6</sup>
Bosselshausen	613	323	1.9
Bossendorf	116	62	1.9
Lixhausen	471	242	1.9
Hohfrankenheim	-	-	1.8

Trois communes se démarquent par un ratio caractéristique plutôt élevé : Wickersheim, Zoebersdorf et Mutzenhouse. L'effluent brut de ces communes est donc traité moins facilement à la station d'épuration de Schwindratzheim.

- Pour le rapport  $MES_{DBO}$

Commune	DBO (en mg/l)	MES (en mg/l)	MES/DBO
Waltenheim	253	827	3.3
Wickersheim	58	140	2.4
Zoebersdorf	109	235	2.1
Schaffhouse	55	115	2.1
Gingsheim	83	133	1.6
Schwindratzheim			1.5 <sup>7</sup>
Mutzenhouse	169	245	1.5
Wilshausen	116	165	1.4
Kirrwiller	100	136	1.4
Bossendorf	62	77	1.2
Geiswiler	77	94	1.2
Hochfelden			1.1 <sup>7</sup>
Issenhausen	172	183	1.1
Bosselshausen	323	157	0.5
Hohfrankenheim			0.4
Lixhausen	242	88	0.4

Sur ce tableau, nous pouvons remarquer les deux situations suivantes :

- Les communes de Waltenheim, Wickersheim, Zoebersdorf sont caractérisées par un ratio élevé. Cela s'explique par la présence de bassin versants extérieurs qui apportent une eau très minéralisée dans le réseau (mais peu chargée en DBO). C'est aussi le cas, dans une moindre mesure, des communes de Schwindratzheim, Mutzenhouse et de Gingsheim
- Les communes de Lixhausen, Hohfrankenheim et Bosselshausen sont caractérisées par un ratio très faible. L'effluent est donc très biologique.

En corrélation avec les résultats de l'enquête menée par le SDEA, l'interprétation donnée dans le diagnostic réseau est la suivante :

- A Bosselshausen, la nature très organique de l'effluent et sa charge importante en DBO peuvent s'expliquer par la présence d'exploitations laitières rejetant leurs eaux blanches dans le réseau.
- A Mutzenhouse, le ratio DCO/DBO peut s'expliquer par la présence de fosses à lisier conséquentes (25 et 30 m<sup>3</sup>). Après traitement, ces fosses sont raccordées au réseau. C'est ce qui explique la forte teneur en DCO (pollution minérale et moins biodégradable) par rapport à la teneur en DBO (pollution organique).
- A Waltenheim, la nature constatée de l'effluent peut s'expliquer par une activité d'entretien de véhicules (100 à 200 engins agricole par jour). Les enquêteurs du SDEA n'ont pas pu constater la présence des dispositifs de prétraitement nécessaires à cette activité avant le raccordement des bâtiments au réseau.

## 2.3. LES ANALYSES REALISEES A LA STATION D'EPURATION

### 2.3.1. Analyse chimiques des eaux rejetées au milieu naturel

#### 2.3.1.1. RESULTATS ANALYTIQUES

En application de la circulaire du 29 septembre 2010 relative à la surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel, l'arrêté préfectoral du 3 septembre 2012 de la

station d'épuration de Schwindratzheim fixe des prescriptions additionnelles à celles déjà établies par l'arrêté préfectoral de la station. Dans ce cadre, la surveillance initiale a été mise en place en 2012 sur la sortie de la station d'épuration de Schwindratzheim. Outre le blanc de prélèvement, la surveillance initiale comprenait 4 campagnes d'analyse sur le rejet de la station d'épuration. A la demande du syndicat, des analyses sur les boues et sur les eaux brutes ont également été réalisées. La surveillance a été réalisée par l'exploitant de la station, la Lyonnaise des eaux. Les principaux résultats du rapport établi par la Lyonnaise des eaux sont présentés ci-dessous (cf. « Suivi des micro-polluants – Rapport de synthèse de la campagne initiale », 2012)

Les substances analysées en entrée et en sortie de la station d'épuration de Schwindratzheim sont les 64 paramètres réglementaires pour les stations d'épuration de plus de 10 000 éqH et de moins de 100 000 éqH (liste annexés à la circulaire du 29 septembre 2010 et à l'arrêté spécifique de la station). Les paramètres analysés sont :

- des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (8),
- des composés entrant dans la composition des pesticides (insecticides, fongicides, herbicides). Au total jusqu'à 31 molécules ont été recherchées.
- des composés organiques volatils halogénés (COHV)
- des alkylesphénols
- des métaux lourds

Au sens de la circulaire applicable, sont considérés comme non significatifs, les micropolluants présentant l'une des conditions suivantes :

- Condition 1 :

Toutes les concentrations mesurées pour le micropolluant sont strictement inférieures à la limite de quantification (LQ) définie pour cette substance dans la circulaire,

- Condition 2 :

Toutes les concentrations mesurées sont inférieures à 10\*NQE (Norme de qualité environnementale) prévues dans l'arrêté du 25 janvier 2010, ou, pour celles qui n'y figurent pas, dans l'arrêté du 20 avril 2005, et tous les flux journaliers calculés pour le micropolluant sont inférieurs à 10% du flux journalier théorique admissible par le milieu récepteur. Ces deux conditions devant être réunies simultanément,

- Cas particuliers :

La note du MEDDTL du 14 décembre 2011 prévoit une analyse au cas par cas pour les paramètres suivants : l'Antimoine, les éthoxylates des Nonylphénols et Octylphénols (NP10E, NP20E, OP10E et OP20E), le DDD 24 et le DDE 24.

### 2.3.1.2. INTERPRETATION

L'interprétation des résultats met en évidence que :

Sur les 64 paramètres analysés, 56 sont considérés comme non-significatifs car ils répondent à la condition 1 de la circulaire du 29 septembre 2010. Les 8 paramètres restants sont : COVH, Trichloroéthylène, HAP, Naphtalène, Métaux, Zinc, Pesticides, Durion, Isoproturon, 2,4 D, 2,4 MPCA, Oxadiazon

Sur les 64 paramètres analysés, 58 paramètres disposent d'une NQE et sont donc concernés par la condition 2 de la circulaire. Les résultats d'analyse montrent que pour tous les paramètres disposant d'une NQE, leur concentration est inférieure à 10xNQE et ces substances remplissent donc le premier point de la condition 2. Par ailleurs, le second point de la condition 2 (tous les flux journaliers calculés pour le micropolluant sont inférieurs à 10% du flux journalier théorique admissible par le milieu récepteur), un seul des paramètres quantifiés, le zinc, a un flux journalier supérieur à 10% du flux journalier théorique admissible.

Ainsi, sur les 8 paramètres ayant une concentration supérieure à la limite de quantification de la circulaire, seul le Zinc est considéré comme significatif selon la condition 2 de la circulaire du 29 septembre 2010.

Enfin, parmi les 64 paramètres analysés, 6 sont des cas particuliers et sont concernés par la condition 3 (Alkylphénols : OP10E, OP20E, NP10E, NP20E, DDD 24 et DDE 24). Au regard des références disponibles pour ces paramètres, ils sont jugés non significatifs.

Ainsi, au final sur les 64 paramètres analysés, par application des règles de détermination des micropolluants considérés comme non significatifs par la circulaire du 29 septembre 2010, seul un paramètre sur 64 a été jugé significatif. Il s'agit d'un métal, le zinc.

### 2.3.2. Analyse chimiques des eaux brutes

En complément de l'étude de surveillance des micro-polluants dangereux pour l'eau, 4 campagnes d'analyse des composés chimiques des eaux brutes en entrée de la station d'épuration de Schwindratzheim ont été réalisées. Les analyses, 64 paramètres concernés, ont été réalisées régulièrement de septembre à décembre 2012. Ces analyses, en **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, portaient notamment sur :

- des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (8), dont la présence dans les eaux brutes est liée au réseau pluvial. Les HAP sont produits lors de combustions incomplètes (chauffage, transport routier).
- des composés entrant dans la composition des pesticides (insecticides, fongicides, herbicides). Au total jusqu'à 31 molécules ont été recherchées.
- des composés organiques volatils halogénés (COHV), contenus dans des solvants, des intermédiaires de synthèse, dégraissants, nettoyants de métaux,...
- des alkylphénols. Ils sont contenus dans les émulsifiants, les adjuvants de peinture, les détergeants,...
- des métaux lourds

Au final pour les 4 campagnes d'analyses, seuls 22 paramètres présentent des concentrations supérieures aux limites de quantification précisées par la circulaire du 29 septembre 2010 relative à la surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitement des eaux usées et prise en référence pour les eaux brutes. Ainsi les paramètres quantifiés en entrée de la station d'épuration, sur les eaux brutes, sont :

- les HAP : 100% des paramètres ont été quantifiés;
- les pesticides : 24% des paramètres analysés ont été quantifiés.
- les COV : 14 % des paramètres analysés ont été quantifiés
- les métaux et les autres : 50% des paramètres analysés ont été quantifiés ;
- les alkylphénols : 33% des paramètres analysés ont été quantifiés ;

#### 2.3.2.1. INTERPRETATION

Globalement les eaux collectées et acheminées à la station d'épuration de Schwindratzheim sont très peu chargées en composés chimiques.

Les composés présents en plus grande quantité mais dont les teneurs restent très faibles (< 2 µg/litre) sont :

- Les HAP dont l'origine est liée aux combustions incomplètes peuvent provenir du transport routier. Ces composés pourront être traités et éliminés à la station d'épuration avec les graisses.

- Deux pesticides, dont l'origine peut être agricole. La période de prélèvement de l'étude correspond par ailleurs à une période de traitement des cultures présentes sur le territoire (blé tendre hiver). Ces pesticides, solubles, sont rejetés au milieu naturel (cf analyses sur le rejet).

Pour ces composés, les apports proviennent des eaux pluviales collectées par le réseau unitaire.

### 2.3.3. Analyses de boues

#### 2.3.3.1. RESULTATS ANALYTIQUES DES PRELEVEMENTS PONCTUELS DES BOUES

En complément de l'étude de surveillance des micro-polluants dangereux pour l'eau, deux campagnes d'analyses ont été effectuées sur les boues. Au final, seuls 22 paramètres, sur les 64 analysés présentent des concentrations supérieures aux limites de quantification précisées par la circulaire du 29 septembre 2010 relative à la surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitement des eaux usées et prise en référence pour les boues également. Ainsi les paramètres quantifiés dans les boues sont :

- les HAP : 87,5% des paramètres ont été quantifiés;
- les pesticides : 0% des paramètres analysés ont été quantifiés.
- les COV : 14 % des paramètres analysés ont été quantifiés
- les métaux: 100% des paramètres analysés ont été quantifiés ;
- les alkylphénols : 83% des paramètres analysés ont été quantifiés ;

#### 2.3.3.2. INTERPRETATION DES ANALYSES PONCTUELLES DES BOUES

La comparaison des résultats d'analyse entrée-sortie de station et des boues met en évidence l'abattement des teneurs en micro-polluants entre l'effluent en entrée et le rejet de la station réalisé par l'extraction des boues. Cet abattement se vérifie pour toutes les familles de paramètres sauf les pesticides qui restent présents dans le rejet de la station.

#### 2.3.3.3. RESULTATS ANALYTIQUES DE L'AUTO-SURVEILLANCE

La synthèse des analyses de boues réalisées dans le cadre de l'auto-surveillance entre 2010 et 2012, met en évidence des teneurs en éléments polluants dans les boues, conformes à la réglementation permettant la valorisation agricole de ces boues (arrêté du 8 janvier 1998).

Pour la période de référence, les analyses suivantes ont été réalisées :

- 16 analyses des paramètres agronomiques : pH, Matière sèche, Matière organique, C/N, Azote total, Azote Ammoniacal, Phosphore Total, Calcium Total, Magnesium Total
- 10 analyses des éléments traces métalliques : Cuivre, Zinc, Cadmium, Chrome, Mercure, Nickel, Plomb
- 4 analyses des éléments traces organiques : 3 Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) : Fluoranthène, Benzo(b)fluoranthène, Benzo(a)pyrène et 7 principaux polychlorobiphényles (PCB)

#### **Les analyses, présentées en ANNEXE 1 : Résultats d'Analyse des boues**

mettent en évidence les tendances suivantes :

- Les résultats d'analyse pour les éléments traces organiques sont tous inférieurs à 15 % des valeurs limites réglementaires.

- Les teneurs en Chrome, Plomb et Mercure sont toutes très faibles, et restent inférieure à 3 % des valeurs limites réglementaires
- La teneur en nickel reste inférieure à 15 % des valeurs limites réglementaires
- Seules les teneurs en Zinc et en Cuivre atteignent pour quelques analyses, 20 % des valeurs limites réglementaire mais pour toutes les analyses, ces valeurs restent inférieures à 25 % des valeurs seuils.

#### 2.3.3.4. INTERPRETATION DES ANALYSES DE L'AUTO-SURVEILLANCE DES BOUES

La teneur en zinc dans les boues de station d'épuration urbaines est généralement liée aux eaux pluviales. En revanche les teneurs en cuivre sont globalement liées aux activités présentes sur le territoire. En effet, dans les boues le cuivre peut avoir différentes origines :

- liée à des canalisations individuelles d'eau potable en cuivre, qui restent rares
- Origines domestiques et agricoles liées à l'utilisation de produits phytosanitaires dont le cuivre est un des principes actifs, notamment pour les produits utilisés en arboriculture.
- Origines artisanales ou industrielles liées aux activités de traitement de surface, blanchisserie, traitement du bois

#### **2.3.4. Conclusion sur les résultats du diagnostic assainissement et des analyses effectuées à la station d'épuration du SICTEU de Hochfelden et Environs**

Le diagnostic du réseau d'assainissement a permis de dégager des éléments potentiellement dangereux pour l'eau qui sont présents dans le réseau et qui peuvent être responsables de dysfonctionnements à la station d'épuration ou qui risquent de se retrouver dans le milieu naturel, impactant la qualité de celui-ci.

En corrélation aux résultats d'analyses effectuées sur les boues dans le cadre de l'autocontrôle de la station d'épuration du SICTEU de Hochfelden et Environs et sur les eaux brutes et les boues dans le cadre de l'étude de surveillance des micro-polluants, mais aussi en tenant compte des mesures réalisées sur le rejet de la station, il ressort de ces études que les effluents les plus problématiques sont les effluents liés aux activités agricoles et notamment :

- Les effluents d'élevage, notamment :
  - Les effluents azotés (lisiers, purins,...)
  - Les eaux blanches
- Les effluents contenant des produits phytosanitaires (pesticides quantifiés en entrée et en sortie de station, sur le rejet et présence de métaux dans les effluents et les boues).

Ainsi dans le cadre de la présente étude, il s'agira de vérifier au regard des pratiques des producteurs de ces effluents, l'impact potentiel que pourraient avoir ces pratiques sur les rejets au réseau et dans le milieu naturel.

## **3. LES OPERATIONS COLLECTIVES DU TERRITOIRE**

### **3.1. LES OPERATIONS COLLECTIVES MENEES PAR ACTIVITES**

#### **3.1.1. Le secteur artisanal : Les corporations de professionnels**

##### **3.1.1.1. LES CORPORATIONS REPRESENTEES SUR LE TERRITOIRE**

En Alsace, avant 2012 l'adhésion pour les professionnels à une corporation de professionnels était obligatoire. Les corporations ont un rôle d'accompagnement et de conseils auprès des professionnels adhérents Cette adhésion n'est désormais plus obligatoire. Toutefois les professionnels rencontrés, selon leur activité maintiennent cette participation.

Les fédérations auxquelles adhèrent des professionnels du territoire sont :

- La Corporation des professionnels de la Mécanique Automobile (COPMA) à laquelle toutes les entreprises de la mécanique automobiles rencontrées adhèrent
- La Fédération nationale des travaux publics (FNTP) à laquelle adhèrent un des professionnels rencontrés
- Le Groupement des Hôteliers, Restaurateurs et Débitants de Boissons du Bas-Rhin (UMIH 67) auquel adhèrent des professionnels intervenant dans la restauration traditionnelle (hors vente à emporter, ou restauration rapide). Cette corporation est représentée sur le territoire mais aucun des participants à l'enquête n'y adhèrent. Les interlocuteurs rencontrés précisent que soit ils n'adhèrent à aucune corporation, soit ils n'en n'ont pas connaissance.

##### **3.1.1.2. LES OPERATIONS COLLECTIVES MENEES SUR LE TERRITOIRE**

L'entretien des représentants de ces corporations de professionnel a permis de dégager leurs axes d'intervention. Toutefois seule la COPMA joue un rôle en matière de gestion des déchets ou d'effluent auprès de ses adhérents.

La FNTP serait prête à mener également un rôle en matière de gestion des déchets mais le besoin par les adhérents ne se fait pas ressentir pour ce qui est des questions relatives à la gestion des effluents ou déchets dangereux pour l'eau. Les professionnels rencontrés gèrent eux-mêmes leurs déchets avec des prestataires de leur choix.

Les opérations collectives menées par la COPMA ont consisté à :

- Elaborer et attribuer un marché global pour la gestion des déchets avec un opérateur qui peut intervenir auprès des professionnels le souhaitant : mise en place de contenants, collecte et traitement des déchets dangereux produits par les activités liées à la mécanique automobile (garagiste, carrossier,..). Les professionnels peuvent ainsi bénéficier des tarifs négociés par la corporation auprès de cet opérateur.
- Elaborer et attribuer un marché avec un prestataire intervenant pour la vidange des séparateurs d'hydrocarbure en place sur les installations.

- Financer la communication et la diffusion de l'information concernant notamment la gestion des déchets et effluents des professionnels de la mécanique automobiles (rappels réglementaires, modalités de réalisation, moyens disponibles,...)

### **3.1.2. Le secteur agricole**

#### **3.1.2.1. LES GROUPEMENTS DE PROFESSIONNELS AGRICOLES**

La majorité des exploitants agricoles rencontrés adhèrent à des syndicats agricoles qui les orientent et/ou les conseillent en matière de gestion de leurs déchets ou produits dangereux pour l'eau.

Aucun ne mentionne s'appuyer sur les conseils directs de la chambre d'agriculture.

Les exploitants agricoles s'informent également de leurs obligations et des moyens disponibles par le biais de la coopérative agricole présente sur le territoire, le comptoir agricole, qui s'est donné notamment comme mission « la maîtrise de la réglementation, des évolutions et des grands enjeux » et assure à ce titre une veille réglementaire dont bénéficient ses adhérents.

Ponctuellement les exploitants agricoles se regroupent au sein d'une CUMA (Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole) pour répondre à un besoin spécifique.

#### **3.1.2.2. LES OPÉRATIONS MENÉES**

A noter qu'en 2012, plusieurs exploitants agricoles de la commune de Wickersheim se sont regroupés au sein d'une CUMA pour créer une aire de lavage et remplissage commune des engins agricoles de traitement. Le dossier n'a pas abouti. Le projet était porté par la CUMA.

Par ailleurs un autre projet porté par les "Jeunes Agriculteurs du Canton de Hochfelden" visait à réaliser une aire de lavage des engins agricoles.

## **3.2. LES FILIERES DE GESTION PAR DECHETS OU EFFLUENTS**

Pour les déchets ou effluents considérés dans le cadre de cette étude, des filières de gestion collective ou non existent pour certains types de déchets.

### **3.2.1. La filière de gestion des produits phytosanitaires non utilisés et les emballages souillés**

Pour répondre aux obligations réglementaires des fabricants de produits phytosanitaires et des distributeurs, en matière de gestion des produits en fin de vie, les organisations représentant l'Industrie de la Protection des Plantes, les Coopératives Agricoles, les Négociants Agricoles et les Agriculteurs sont à l'origine de la filière française de gestion des déchets phytopharmaceutiques professionnels (produits phytosanitaires et emballages souillés) et ont créé la filière ADIVALOR. La filière s'appuie sur un réseau de distributeurs (coopératives et négociant) qui participent à la logistique de la filière (point de collecte). Les utilisateurs doivent rapporter leurs emballages vides, produits non utilisés et produits périmés sur ces points de collecte. Le transfert et le traitement de ces déchets sur des filières agréées est garantie par ADIVALOR.

Les coopératives et négociants du territoire interviennent directement en tant que point de collecte des produits phytosanitaires non utilisés et les emballages vides de produits phytosanitaires et plastiques agricoles. Les utilisateurs peuvent rapporter les emballages souillés de ces produits, les



produits non utilisés ou périmés sur ces sites de regroupement. Ils seront ensuite collectés et traités par des opérateurs agréés.

### **3.2.2. La filière de collecte-traitement des huiles minérale usagées**

Plusieurs prestataires agréés existent sur le territoire pour collecter et prendre en charge le traitement gratuitement des huiles de vidange usagées. Les volumes collectés par établissement doivent être supérieur à 600 litres. Les prestataires mettent à disposition gratuite les contenants de collecte.

Les déchèteries sont identifiées comme point de collecte des huiles usagées et sont accessibles aux professionnels moyennant le paiement d'une redevance (achat de tickets à la trésorerie).

Pour les professionnels, les prestataires agréés interviennent également pour la collecte des autres déchets dangereux (prestations de collecte et traitement rémunérées).

### **3.2.3. La filière de collecte-traitement des huiles de friture usagées**

Les professionnels peuvent faire appel à plusieurs prestataires agréés présents sur le territoire pour la collecte gratuite des huiles de friture usagées (le traitement est également gratuit pour le détenteur/utilisateur).

Les déchèteries sont identifiées comme point de collecte des huiles de friture usagées et sont accessibles aux professionnels moyennant le paiement d'une redevance (achat de ticket à la trésorerie).

### **3.2.4. La filière de collecte des DASRI**

Plusieurs prestataires agréés interviennent sur le territoire pour la collecte des DASRI. Ces prestataires interviennent uniquement auprès des plus gros producteurs qui mettent à disposition les contenants réglementaires en fonction du type de DASRI produits. Ces prestations sont rémunérées par le détenteur du déchet.

Les déchèteries ne sont pas identifiées comme point de collecte des DASRI.

## **4. LA GESTION DES DECHETS DANGEREUX POUR L'EAU DES PROFESSIONNELS**

La méthodologie pour réaliser le diagnostic de la gestion des déchets ou effluents dangereux pour l'eau a été :

- Analyse du tissu professionnel du territoire et identification des activités concernées
- Sélection de professionnels à rencontrer
- Réalisation des enquêtes auprès des professionnels
- Extrapolation du gisement de déchets à partir des données des enquêtes et de la bibliographie
- Analyse des pratiques de gestion

### **4.1. LE TISSU PROFESSIONNEL LOCAL**

#### **4.1.1. La réalisation de la base de données des professionnels**

##### 4.1.1.1. L'ENQUETE SDEA

En 2010, le SDEA a réalisé une enquête auprès des professionnels raccordés ou pouvant potentiellement être raccordés au réseau d'assainissement et gros consommateurs d'eau potable. Cette enquête concernait 135 professionnels du territoire. Les activités représentées étaient :

- Les exploitants agricoles (49)
- Les artisans et industriels (71)
- Les restaurateurs (15)

Cette enquête a mis en évidence les professionnels qui ne disposaient pas des installations ou équipements nécessaires à assurer un rejet conforme de leur effluent liquide au réseau. Les installations manquantes étaient notamment :

- Des séparateurs hydrocarbures,
- Des rétentions pour les cuves à fioul,
- Des bacs à graisses (pour les restaurateurs)

Au final, les résultats de l'enquête ont montré que :

- Les installations de 23 professionnels étaient non-conformes, soit 17 %.
- Les installations de 35 professionnels, soit 26 %, étaient conformes sous réserve

Les établissements non conformes ou conformes de cette enquête ont été intégrés à l'enquête réalisée dans le cadre de cette étude.

##### 4.1.1.2. LES DONNEES DE L'INSEE

La base de données des professionnels présents sur le territoire et leurs activités a été élaborée à partir de données fournies par l'INSEE (données 2011).

La base de données de l'INSEE recense l'ensemble des établissements présents sur le territoire et indique notamment pour chacun d'eux ses coordonnées, l'activité de l'établissement, la tranche d'effectif.

Toutes les activités professionnelles sont recensées dans cette base : industries, commerces, services, administrations, artisanat, exploitations agricoles et associations.

Au global, sur le territoire du SICTEU de Hochfelden et Environs, 807 établissements professionnels sont recensés pour 2405 salariés.

*Note* : le nombre de salariés a été estimé à partir des tranches d'effectif de salariés indiqués dans les données INSEE.

Étiquettes de lignes	Nombre d'établissement	Effectif salarié	% nombre d'établissement	% nombre de salariés
BOSSLSHAUSEN	26	29	3%	1%
BOSENDORF	26	35	3%	1%
GEISWILLER	21	24	3%	1%
INGSHEIM	30	36	4%	1%
HOCHFELDEN	275	1382	34%	57%
HOHFRANKENHEIM	26	81	3%	3%
ISSENHAUSEN	17	17	2%	1%
KIRRWILLER	52	219	6%	9%
LIXHAUSEN	27	48	3%	2%
MUTZENHOUSE	30	50	4%	2%
SCHAFFHOUSE SUR ZORN	31	61	4%	3%
SCHWINDRATZHEIM	117	244	14%	10%
WALTENHEIM SUR ZORN	50	76	6%	3%
WICKERSHEIM WILSHAUSEN	58	73	7%	3%
ZOEBERSDORF	21	30	3%	1%
<b>Total général</b>	<b>807</b>	<b>2405</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**Figure 1 : Nombre et effectif des établissements professionnels enregistrés à l'INSEE sur le territoire en 2011**

Tranche d'effectif	Nombre d'établissement	Effectif par tranche	Nombre de salariés
00	506	506	0 salarié
01	140	140	1 ou 2 salariés
02	47	188	3 à 5 salariés
03	28	196	6 à 9 salariés
11	31	465	10 à 19 salariés
12	14	350	20 à 49 salariés
21	5	375	50 à 99 salariés
22	1	150	100 à 199 salariés
NN	35	35	Non précisé
<b>Total général</b>	<b>807</b>	<b>2405</b>	

**Figure 2 : Répartition des effectifs et taille des établissements du territoire**

Au global, pour l'ensemble des activités professionnelles, sur le territoire du SICTEU de Hochfelden et Environs, 80 % des établissements ont un effectif de 0 à 2 salariés.

#### 4.1.1.3. DEFINITIONS DES ACTIVITES SIGNIFICATIVES POUR L'ETUDE

Pour décrire les activités des entités professionnelles, l'INSEE utilise des classifications telles que définie par le code NAF 2008. Cette classification regroupe 1 326 activités. Au total, sur le territoire du SICTEU de Hochfelden et Environs, 110 activités différentes sont recensées.

Parmi ces activités, seules les activités générant des déchets ou effluents dangereux pour l'eau ont été retenues pour établir la liste de professionnels de l'étude. Selon la classification NAF 2008, 30 activités sont concernées.

Par ailleurs, les activités retenues ont été regroupées au sein de grandes catégories. Les catégories générées sont les suivantes :

- Les activités agricoles,
- Les artisans,
- Les commerçants,
- Les industriels,
- Les restaurateurs,
- Les professionnels de santé (humaine et animale),

Le tableau suivant présente la nomenclature utilisée pour les secteurs d'activité NAF 2008 produisant des déchets ou effluents dangereux pour l'eau et les catégories simplifiées.

Activité simplifié	Activité selon NAF 2008	Nb
Activités de soin	Activités vétérinaires	1
	Activité des médecins et des dentistes	10
	Autres activités pour la santé humaine	8
	Hébergement médicalisé	1
Artisan	Démolition et préparation des sites	6
	Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation	18
	Entretien et réparation de véhicules automobiles	4
	Activités de contrôle et analyses techniques	2
	Services d'aménagement paysager	5
	Peintre	2
	Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants	6
Commerçant	Commerce de gros d'autres équipements industriels	6
	Commerce de gros non spécialisé	1
	Commerce de détail en magasin non spécialisé	6
	Commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé	1
Exploitant agricole	Cultures non permanentes	90
	Production animale	28
	Culture et élevage associés	21
	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes	5
Industriel	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	8
	Fabrication d'autres produits alimentaires	1
	Fabrication de boissons	2
	Imprimerie et services annexes	3
	Fabrication de matériaux de construction en terre cuite	2
	Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre	1
	Traitement et revêtement des métaux ; usinage	1
	Collecte des déchets	1
Récupération	3	
Restaurateur	Restaurants et services de restauration mobile	16
	Activités créatives, artistiques et de spectacle	4

**Figure 3 : Les activités concernées par l'étude – correspondance des nomenclatures et nombre d'établissement**

Au final, comme présenté dans le tableau ci-dessous, en 2011 il y a 285 établissements producteurs d'effluents ou de déchets dangereux pour l'eau sur le territoire. Ces établissements représentent 1414 salariés.

Ainsi, en nombre, 35 % des établissements du territoire sont considérés comme producteurs d'effluents ou de déchets dangereux pour l'eau. En revanche par leur effectif en personnel, ils représentent environ 60 % des professionnels de l'étude.

La base de données des producteurs de déchets ou effluents dangereux pour l'eau, au regard de leur activité, est présentée en **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

La répartition par activité des établissements produisant des déchets ou effluents dangereux du territoire est présentée dans le tableau ci-dessous :

Activité	Nombre d'établissements	% nombre d'établissements	Effectif	% effectif
Activités de soin	20	7%	133	9%
Artisan	44	15%	322	23%
Commerçant	20	7%	223	16%
Exploitant agricole	166	58%	346	24%
Industriel	15	5%	234	17%
Restaurateur	20	7%	156	11%
<b>Total général</b>	<b>285</b>	<b>100%</b>	<b>1414</b>	<b>100%</b>

**Figure 4 : Répartition par activités des établissements du territoire**

Au total, les établissements professionnels d'activités agricoles représentent à eux seuls 58 % des établissements du territoire produisant des déchets ou effluents dangereux pour l'eau. Ils concernent 24 % de l'effectif de professionnels du territoire.

A contrario, les industriels représentent 5 % du nombre d'établissements pour 16 % de l'effectif salarié du territoire.

#### **4.1.2. L'enquête auprès des professionnels**

##### 4.1.2.1. CRITERE DE SELECTION DES PROFESSIONNELS DE L'ENQUETE SUR LE TERRITOIRE ET REPRESENTATIVITE

###### *Conformité à l'enquête du SDEA*

La base de données élaborée à partir des données de l'INSEE 2011 a ensuite été croisée avec les résultats de l'enquête réalisée par le SDEA. L'ensemble des professionnels qui présentaient des pratiques de gestion de leurs effluents non-conformes ou conforme sous réserve ont été intégrées à l'enquête.

###### *Représentativité en nombre*

La liste de professionnels sélectionnés sur la base du critère de conformité à l'enquête du SDEA a ensuite été croisée avec la base de données de l'ensemble des producteurs de déchets dangereux du territoire. L'objectif était de définir la représentativité en nombre de ces professionnels sur le territoire et d'intégrer à l'enquête d'autres établissements dont l'activité était peu ou pas représentée dans le cadre de l'enquête du SDEA.

Ainsi les établissements professionnels dont l'activité était l'une des suivantes ont été intégrés à l'étude :

- La polyculture sans élevage
- La collecte / traitement des déchets
- Les activités de soin
- L'imprimerie

### Taille des établissements

Pour ces activités, les établissements intégrés à l'enquête ont été sélectionnés sur la base de leur effectif : les établissements dont la taille était la plus importante ont été intégrés à l'étude.

Au final 76 établissements ont été sélectionnés pour participer à l'enquête mais 63 établissements ont participé (cf. paragraphe 25).

La liste des professionnels sélectionnés pour l'enquête est en **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Les professionnels concernés sont répartis comme présenté ci-dessous :

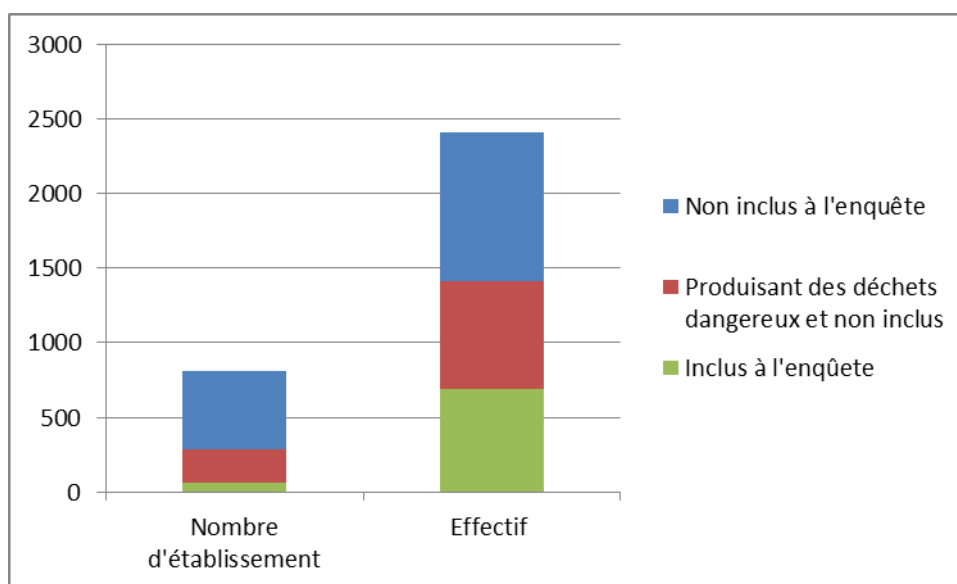
Activité simplifiée	Nombre d'établissement	% Nombre d'établissement	Effectif	% Effectif
Activités de soin	7	11%	110	16%
Artisan	8	13%	85	12%
Commerçant	7	11%	86	13%
Exploitant agricole	21	33%	42	6%
Industriel	11	17%	309	45%
Restaurateur	9	14%	54	8%
<b>Total général</b>	<b>63</b>	<b>100%</b>	<b>686</b>	<b>100%</b>

**Figure 5 : Répartition par activité des établissements participant à l'enquête**

#### 4.1.2.2. REPRESENTATIVITE DES ETABLISSEMENTS INCLUS DANS L'ENQUETE

##### Représentativité globale

Au final 63 établissements ont été inclus à l'enquête soit environ 22% des établissements produisant des déchets ou effluents dangereux pour le territoire. En effectif les établissements de l'enquête concernent 50% de l'effectif du territoire.



**Figure 6 : Représentativité des établissements participants à l'enquête**

*Représentativité globale par activité*

La représentativité, par activité, des établissements intégrés à l'enquête par rapport à l'ensemble des établissements professionnels du territoire produisant des effluents ou déchets dangereux est donnée dans le tableau ci-dessous :

Activité simplifiée	En nombre d'établissement	En effectif
Activités de soin	35%	83%
Artisan	22%	41%
Commerçant	35%	39%
Exploitant agricole	13%	12%
Industriel	48%	88%
Restaurateur	45%	35%
<b>Total général</b>	-	-

**Figure 7 : Représentativité des établissements inclus dans l'enquête par rapport à l'ensemble des établissements du territoire**

Ainsi, 48 % des établissements industriels du secteur sont inclus à l'enquête et ces établissements représentent 88 % de l'effectif professionnel total dans ce secteur.

En effectif, et donc en taille, les secteurs les mieux représentés dans l'enquêtes sont les industriels et les activités de soin.

A contrario, les exploitants agricoles sont les moins bien représentés, aussi bien terme de nombre qu'en terme d'effectif. Ceci s'explique par la dominance de ce secteur d'activité sur le territoire, en nombre d'établissement, avec des effectifs faibles par établissement.

4.1.2.3. METHODOLOGIE DE REALISATION DE L'ENQUETE

L'enquête a été réalisée selon la méthodologie suivante :

- Envoi d'un courrier d'information de l'opération
- Rencontre du responsable et visite de l'établissement pour remplissage d'un questionnaire.

Aussi tous les professionnels ont été directement et individuellement contactés. Au cours de l'entretien les différents points concernant la gestion des déchets et/ou effluents ont été abordés :

- Identification de l'entreprise : Adresse, taille, activité, nom de la corporation/ordre à laquelle adhère l'établissement enquêté.
- La gestion des déchets :
  - déchets produits (Dangereux / Non dangereux/ Effluents)
  - modalités de gestion des déchets/effluents produits
  - coûts de gestion associés



- Les besoins et attentes des professionnels :
  - Services spécifiques à développer et suggestion
  - Autres commentaires

#### 4.1.2.4. PARTICIPATION A L'ENQUETE

Sur les 76 professionnels sélectionnés pour participer à l'enquête, 63 professionnels ont répondu au questionnaire, et ce malgré les relances nombreuses pour convenir d'un rendez-vous avec les établissements sélectionnés mais n'ayant pas répondu.

Les motifs justifiant l'absence de participation sont les suivants :

- Arrêt de l'activité (pour 3 professionnels sélectionnés)
- Refus de participer (pour 4 professionnels sélectionnés)
- Siège social d'entreprise sans activité générant des déchets cibles (pour 2 professionnels sélectionnés)
- Pas de réponse (pour 3 professionnels)
- Activité non commencée (pour 1 professionnel)

## 4.2. LES GISEMENTS DE DECHETS OU EFFLUENTS DANGEREUX POUR L'EAU

Les gisements de déchets ont été estimés à partir des résultats de l'enquête qui ont permis de définir des gisements de déchets ou effluents par activité (selon code NAF 2008). Pour extrapoler les gisements à l'échelle du territoire, ces résultats ont été croisés à la représentativité des établissements présents sur le territoire (représentativité estimée selon le code NAF 2008). La représentativité retenue est calculée à partir de la taille de la catégorie d'établissement, fonction :

- du cheptel moyen des exploitants agricoles d'élevage enquêtés,
- des superficies cultivées pour les exploitations,
- du nombre de couverts par jours moyen pour les restaurateurs,
- du nombre de salariés moyen, pour toutes les autres activités

Pour les déchets générés non quantifiés par les producteurs, les quantités ont été estimées à partir des ratios définis par la bibliographie.

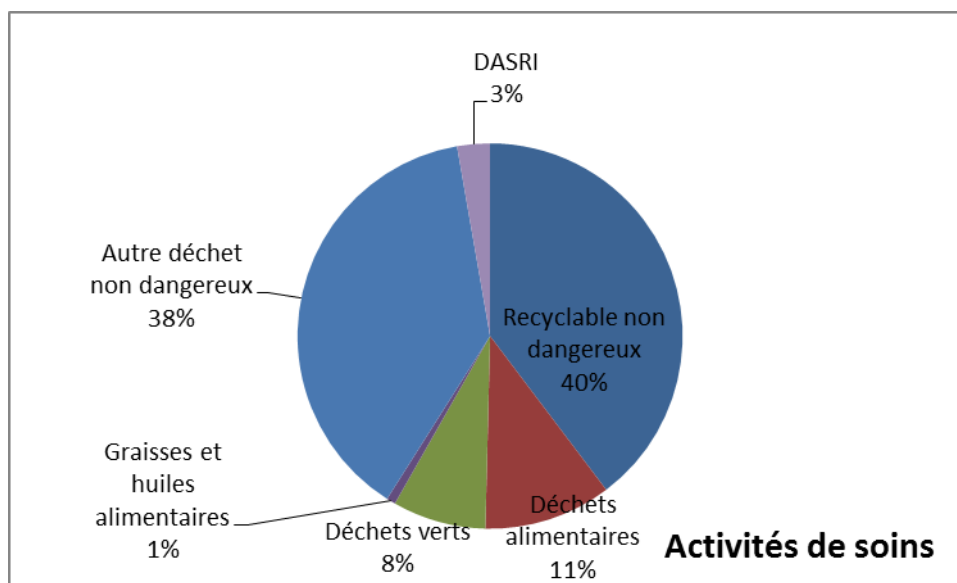
### 4.2.1. Les gisements par activités par déchet sur l'ensemble du territoire d'étude

#### 4.2.1.1. LES ACTIVITÉS DE SOIN

Les activités de soin du territoire génèrent entre 200 et 250 tonnes de déchets (hors eaux usées et rejet eaux pluviales). Les principaux déchets générés sont :

- Les déchets assimilés aux ordures ménagères, recyclables ou non et incluant les déchets organiques qui représentent plus de 95% en tonnage (dont 40% de recyclables secs tels que papier, cartons, journaux, emballages plastiques) et 20% de déchets organiques
- Les déchets d'activités de soin (3% en tonnage),
- Les graisses et huiles alimentaires (uniquement produit par la maison de retraite, liées à l'activité de restauration) qui représentent 1% en tonnage, soit environ 2 tonnes de graisses par an) et qui, selon les modalités de gestion pourraient être rejetées au réseau d'assainissement collectif (cf. § 4.3)

La répartition des déchets est la suivante :



**Figure 8 : répartition des déchets générés par les activités de soin**

Les déchets qui présentent un enjeu dans le cadre de cette étude et qui dont l'analyse des pratiques de gestion seront vérifiées sont :

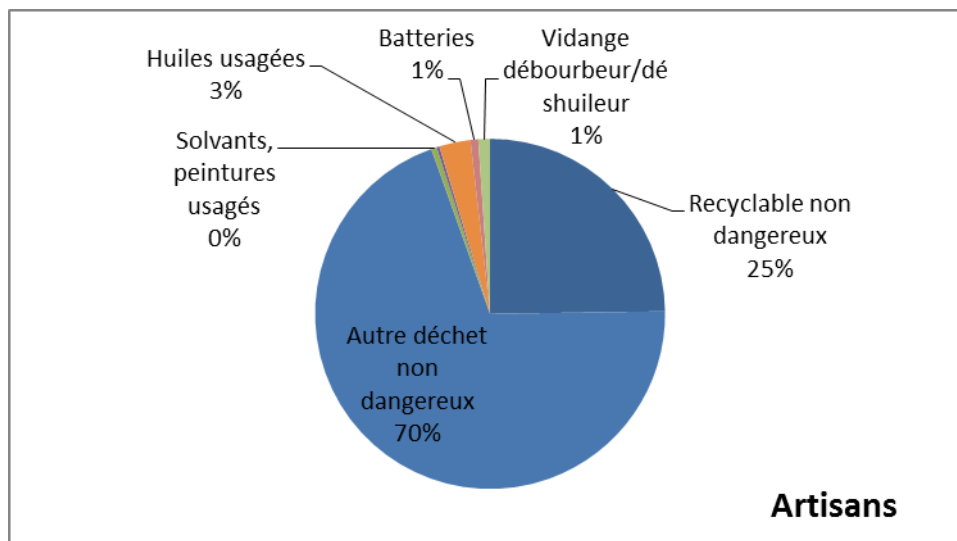
- Les graisses et huiles alimentaires
- Les DASRI

#### 4.2.1.2. LES ARTISANS

Les activités artisanales du territoire identifiées comme productrices de déchets ayant un impact sur l'environnement ou dangereux pour l'eau génèrent entre 310 et 380 tonnes de déchets (hors eaux usées et rejet eaux pluviales). Les principaux déchets générés sont :

- Les déchets assimilés aux ordures ménagères, qui représentent plus de 90 % du gisement en tonnage, 25 % sont recyclables (hors gravats, inclus dans le gisement autre déchets non dangereux)
- Les résidus de vidange des débourbeurs/déshuileurs, représentent 1% des déchets générés par ces activités artisanales (environ 1,7 tonne par an)
- Les déchets dangereux (hors vidange débourbeurs/déshuileurs) constituent en tonnage 4% des déchets générés (incluant les huiles de vidange, moteurs, liquide de freins,...)

La répartition des déchets est la suivante :



**Figure 9 : Répartition des déchets générés par les activités artisanales identifiées comme générant des déchets dangereux pour l'eau**

Les déchets qui présentent un enjeu dans le cadre de cette étude et qui dont l'analyse des pratiques de gestion seront vérifiées sont :

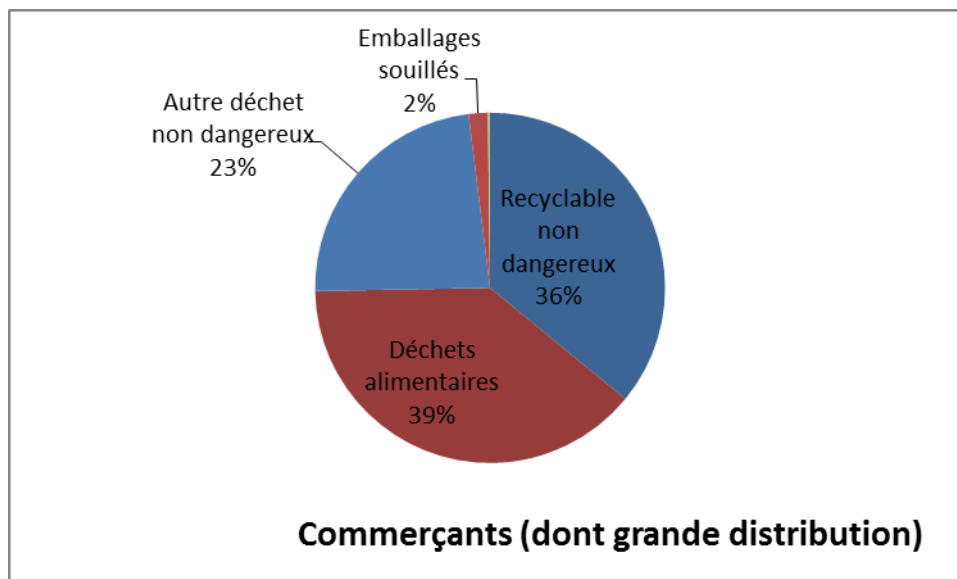
- Les résidus issus des vidanges de déboueurs/déshuileurs,
- Les huiles usagées

#### 4.2.1.3. LES COMMERÇANTS DONT GRANDE DISTRIBUTION

Les activités de commerce identifiées comme productrices de déchets ayant un impact sur l'environnement ou dangereux pour l'eau génèrent entre 750 et 850 tonnes de déchets (hors eaux usées et rejets eaux pluviales). Les principaux déchets générés sont :

- Les déchets assimilés aux ordures ménagères représentent environ 98 % du gisement en tonnage, 36 % sont recyclables et 39% sont des déchets alimentaires (incluant éventuellement les conditionnements)
- Les résidus de vidange des déboueurs :déshuileurs, représentent moins de 1% des déchets générés par ces activités puisqu'ils concernent uniquement les établissements équipés de déboueurs/déshuileurs. Ces installations sont obligatoires pour les sites ayant une activité classée ICPE (type station-service). Dans le cadre de son règlement d'assainissement, le SICTEU de Hochfelden et Environs peut obliger l'installation de séparateur hydrocarbure ou déboureur pour les rejets au réseau pluvial.
- Les emballages souillés (déchets dangereux) représentent 2% du gisement et sont liés aux commerçants de produits agricoles, qui proposent des produits phyto-sanitaires et participent à la reprise des emballages auprès des utilisateurs (cf § 3.1.2).

La répartition des déchets est la suivante :



**Figure 10 : Répartition des déchets générés par les activités de commerces identifiées comme générant des déchets dangereux pour l'eau**

Les déchets qui présentent un enjeu dans le cadre de cette étude et qui dont l'analyse des pratiques de gestion seront vérifiées sont :

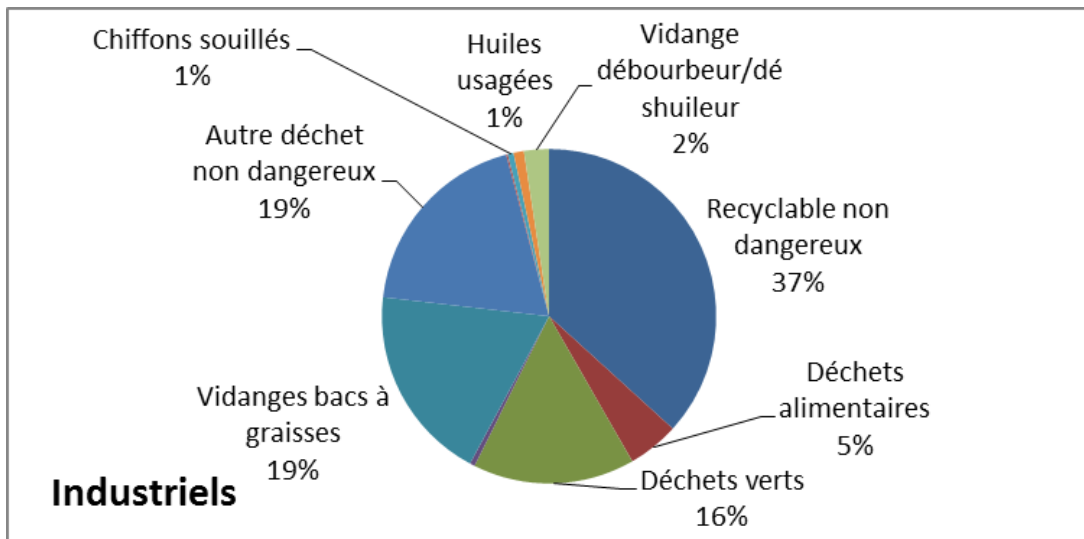
- Les résidus issus des vidanges de débourbeurs/ déshuileurs,
- Les emballages souillés

#### 4.2.1.4. LES INDUSTRIES

Les activités industrielles du territoire identifiées comme productrices de déchets ayant un impact sur l'environnement ou dangereux pour l'eau génèrent entre 950 et 1200 tonnes de déchets (hors eaux usées et rejet eaux pluviales). Les principaux déchets générés sont variés du fait de la diversité des activités de ces établissements (industries alimentaires, exploitation/fabrication de minerais, imprimerie,...) :

- Les déchets assimilés aux ordures ménagères représentent environ 80 % du gisement en tonnage, 37 % sont des recyclables secs et 21% sont des déchets organiques
- Les résidus de vidange de bacs à graisse des industries agroalimentaires, un établissement concerné, représentent plus de 200 tonnes par an, soit environ 20% du gisement total
- Les résidus de vidange des débourbeurs/déshuileurs, représentent 2% des déchets générés par ces activités (soit environ 26 tonnes par an)
- Les huiles usagées (huiles moteur ou hydraulique) représentent 1% du gisement total des déchets industriels

La répartition des déchets est la suivante :



**Figure 11 : Répartition des déchets générés par les activités industrielles**

Les déchets qui présentent un enjeu dans le cadre de cette étude et qui dont l'analyse des pratiques de gestion seront vérifiées sont :

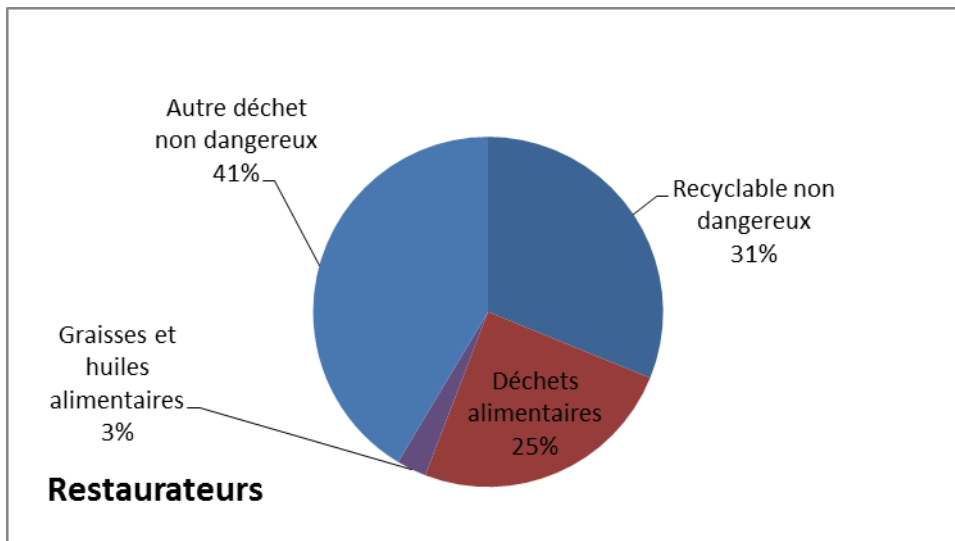
- Les résidus issus des vidanges de bacs à graisses alimentaires,
- Les résidus issus des vidanges de débourbeurs/ déshuileurs,
- Les huiles usagées

#### 4.2.1.5. LES RESTAURATEURS

Les activités de restauration génèrent entre 520 et 630 tonnes de déchets (hors eaux usées et rejet eaux pluviales). Les principaux déchets générés sont :

- Les déchets assimilés aux ordures ménagères qui représentent environ 99 % du gisement en tonnage, 42 % sont recyclables et 25% sont des déchets alimentaires (eaux grasses)
- Les graisses et huiles alimentaires représentent 3% en tonnage, soit environ 16 tonnes de graisses par an) et qui, selon les modalités de gestion sont en partie être rejetées au réseau d'assainissement collectif avec les eaux usées (cf. § 4.3).

La répartition des déchets est la suivante :



**Figure 12 : Répartition des déchets générés par les restaurants**

Les déchets qui présentent un enjeu dans le cadre de cette étude et dont l'analyse des pratiques de gestion sera vérifiée sont :

- Les graisses et huiles alimentaires (quantités non diluées)

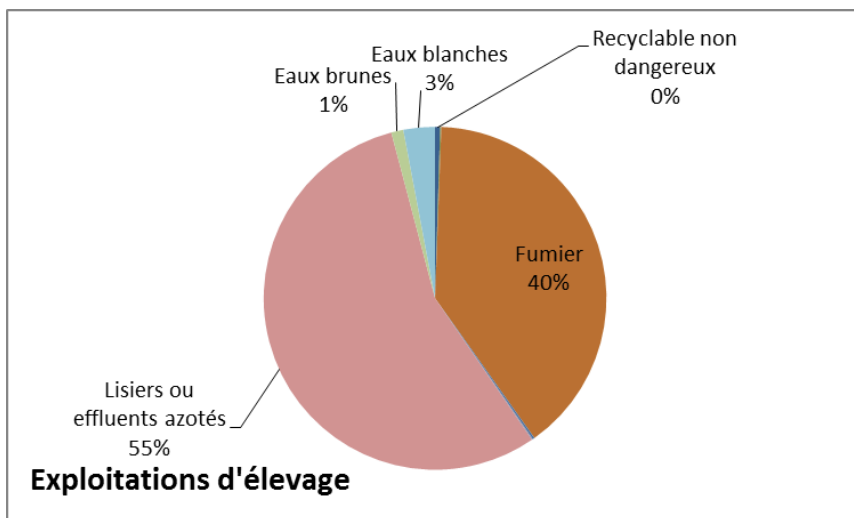
#### 4.2.1.6. LES ACTIVITÉS AGRICOLES:

##### 1. Les activités d'élevage et de polyculture/élevages

De par leur prédominance en nombre d'établissement sur le territoire du SICTEU de Hochfelden et Environs et par les types de déchets produits, les activités d'élevage génèrent environ 96 000 tonnes de déchets (hors eaux usées et rejet eaux pluviales). Les principaux déchets générés sont :

- Les effluents et déchets directement liés aux déjections animales :
  - ✓ les fumiers, ils constituent environ 40 % du gisement total d'effluent
  - ✓ les lisiers qui représentent 55 % des déchets générés.
  - ✓ les eaux brunes, 1% des déchets générés
- les effluents liés aux activités laitières
  - ✓ les eaux blanches représentent 3 % des déchets générés par les exploitations d'élevage, soit environ 3000 m<sup>3</sup>/an qui correspondent aux eaux de nettoyage des canalisations de la salle de traite et du tank à lait.
  - ✓ Les eaux vertes, en provenance de l'aire d'attente de la salle de traite, non quantifiées
- Au regard des quantités de déjections animales émises, les tonnages de déchets dangereux tels que les emballages souillés, DASRI, huiles usagées (moteur ou hydrauliques) et produits phytosanitaires non utilisés sont relativement faibles, mais représentent respectivement 6, 2, 54 et 24 tonnes par an.

La répartition des déchets est la suivante :



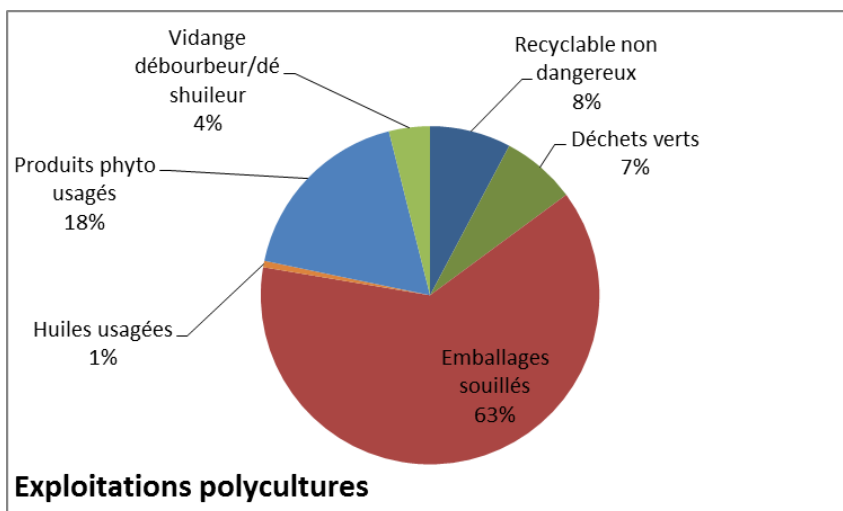
**Figure 13 : Répartition des déchets générés par les exploitations d'élevage**

Au final, l'ensemble des déchets et effluents générés par ces établissements présente un enjeu pour l'environnement et en particulier pour l'eau, notamment en raison des quantités de gisements.

2. Les activités de polyculture sans élevage

Les activités d'élevage génèrent environ 300 à 360 tonnes de déchets (hors eaux usées et rejet eaux pluviales). Les principaux déchets générés sont :

- Les emballages de souillés et les produits phytosanitaires non utilisés qui représentent environ 81% des déchets générés
- Les résidus de vidange de débourbeurs/déshuileurs représentent 4 % des déchets générés
- Les huiles usagées représentent 1% des gisements



**Figure 14: Répartition des déchets générés par les exploitations de polyculture (sans élevage)**

Au final par leur impact potentiel sur la qualité des eaux et l'environnement, les déchets qui représentent un enjeu pour cette étude sont :

- Les emballages souillés et les produits phytosanitaires non usagées, notamment au regard de leur modalités de stockage ou par leur modalité de gestion
- Les huiles usagées
- Les résidus de débourbeurs/déshuileurs

#### 4.2.2. Synthèse des gisements et identification des déchets dangereux pour l'eau

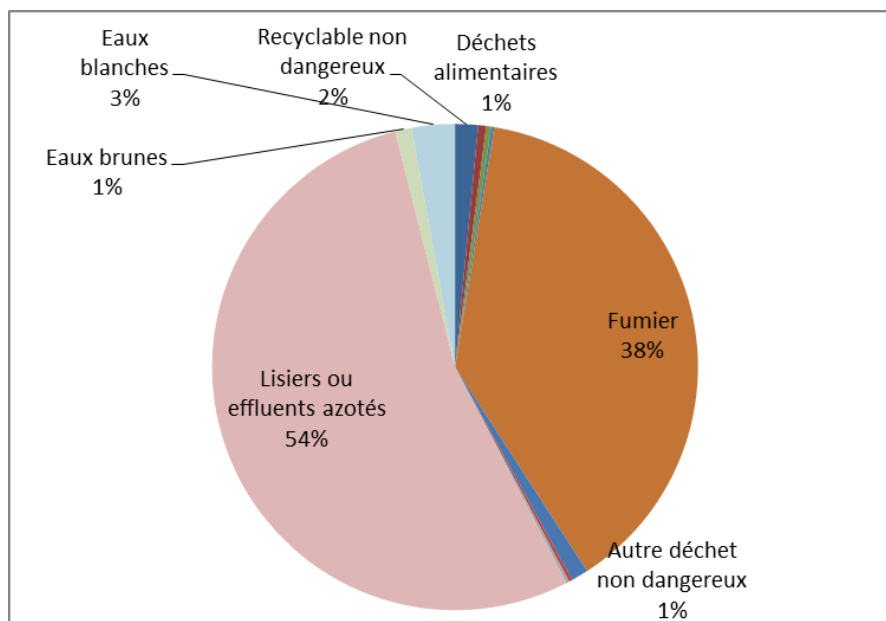
##### 4.2.2.1. GISEMENT GLOBAL

Pour les établissements générant des déchets ou effluents potentiellement dangereux pour l'eau sur l'ensemble du territoire du SICTEU de Hochfelden et Environs, les gisements quantitatifs de tous types par déchet ou effluent et par activité sont les suivants :

Activité productrice Type de déchets produit		Activités de soin	Artisans	Commerçants	Exploitation d'élevage	Exploitation de polyculture	Industriels	Restaurateurs	TOTAL (t/an)
Déchets non dangereux	Recyclable non dangereux	91	89	287	26	457	390	180	<b>1 520</b>
	Déchets alimentaires	25		309			53	143	<b>529</b>
	Déchets verts	18			24	104	166		<b>312</b>
	Graisses et huiles alimentaires	2					5	16	<b>23</b>
	Vidanges bacs à graisses						201		<b>201</b>
	Fumier					38 194			<b>38 194</b>
	Autre déchet non dangereux	88	251	186		168	202	239	<b>1 135</b>
Déchets dangereux	Emballages souillés			14	212	6	2		<b>233</b>
	Solvants, peintures usagés		2						<b>2</b>
	Filtres usagés		1			1			<b>2</b>
	Chiffons souillés						6		<b>6</b>
	Huiles usagées		10		2	25	11		<b>48</b>
	Produits phyto usagés				60	55			<b>115</b>
	Batteries		3			1			<b>4</b>
	Vidange débourbeur/déshuileur		3	1	13	3	26		<b>46</b>
	DASRI	6				2			<b>8</b>
Effluents	Lisiers ou effluents azotés					53 506			<b>53 506</b>
	Eaux brunes					1 100			<b>1 100</b>
	Eaux blanches					2 869			<b>2 869</b>
<b>GISEMENT TOTAL (t/an)</b>		<b>229</b>	<b>229</b>	<b>359</b>	<b>797</b>	<b>337</b>	<b>96 489</b>	<b>1 061</b>	<b>99851</b>

Figure 15 : Synthèse des gisements d'effluents ou de déchets dangereux pour l'eau produits sur le territoire du SICTEU de Hochfelden et Environs





**Figure 16 : Répartition globale des déchets générés par activités**

Les fumiers et lisiers représenteraient à eux seuls plus de 90 % du gisement d'effluents ou déchets produits par les professionnels produisant des effluents ou déchets dangereux pour l'eau (hors eaux pluviales ou eaux usées domestiques qui n'ont pas été quantifiées).

Des opérations collectives de gestion pourront être mises en place en fonction des modalités de gestion de ces déchets ou effluents. Seules les modalités de gestion pour les déchets ou les effluents présentant un risque pour l'environnement et le milieu aquatique sont présentées.

#### 4.2.2.2. IDENTIFICATION DES DECHETS OU EFFLUENTS DANGEREUX POUR L'EAU

Dans le cadre de cette étude, un focus est réalisé sur les déchets dangereux pour l'eau ou présentant un impact pour l'environnement au regard du contexte local. Aussi seuls les déchets ou effluents suivants ont fait l'objet d'une analyse des pratiques de gestion :

- Les graisses et huiles alimentaires, en raison des obligations réglementaires des producteurs de ce type d'effluent, des dysfonctionnements que peuvent engendrer ces effluents sur le réseau de collecte des eaux usées et sur la station d'épuration et des études déjà réalisées qui mettent en évidence des manquements quant aux pratiques de gestion de ces effluents (absence de bacs dégraisseurs)
- Les résidus de vidange des bacs à graisse, en raison des obligations réglementaires des producteurs de ce type d'effluent, des dysfonctionnements que peuvent engendrer ces effluents sur le réseau de collecte des eaux usées et sur la station d'épuration
- Les résidus de vidange de débourbeurs déshuileurs, en raison des risques engendrés sur l'environnement en cas de manquement aux bonnes pratiques de gestion (incluant la gestion des débourbeurs-déshuileurs)
- Les huiles usagées (huiles moteurs et hydrauliques), en raison des risques pour l'environnement, risque de pollution en hydrocarbures, et le milieu aquatique en cas de manquements aux bonnes pratiques de gestion
- Les emballages souillés, en raison du nombre de producteurs de ce type de déchets présents sur le territoire et de leur impact potentiel sur le milieu aquatique en cas de manquement aux bonnes pratiques de gestion

- Les produits phytosanitaires usagées, en raison de leur impact sur le milieu et notamment en raison des difficultés de traitement de ces produits quand ils sont diffus dans l'environnement.
- Les DASRI, en raison de leur caractère potentiellement infectieux
- Les fumiers, en raison du contexte local et de leur impact sur l'environnement, notamment des quantités produites et des modalités de gestion couramment observées (épandage agricole)
- Les lisiers ou effluents azotés, en raison du contexte local et de leur impact sur l'environnement, notamment des quantités produites et des modalités de gestion couramment observées (épandage agricole). La gestion spécifique des lisiers est liée à leur teneur en azote et en MES élevée.
- Les eaux brunes, en raison des modalités de gestion qui pourraient être observées (rejet au réseau eaux pluviales). La gestion spécifique des eaux brunes est liée à leur teneur en azote élevée.
- Les eaux blanches, en raison du contexte local, notamment des quantités produites et des modalités de gestion couramment observées (rejet au réseau) qui peuvent engendrer des dysfonctionnements de la station d'épuration. La gestion spécifique des eaux blanches est liée à leur teneur en DBO et DCO élevée.
- Les eaux des aires de remplissage et de rinçage des pulvérisateurs, en raison du contexte local où le secteur agricole est dominant et des types de rejets concernés : effluents phytosanitaires et MES pour les effluent a station de remplissage du pulvérisateur et MES et débris végétaux et hydrocarbures pour la station de lavage du matériel (données non quantifiées dans l'étude)

La production des déchets dangereux pour l'eau par activités est présentée dans le tableau ci-dessous.

Activité productrice Type de déchets produit	Activités de soin	Artisans	Commerçants	Exploitation d'élevage	Exploitation de polyculture	Industriels	Restaurateurs	TOTAL (t/an)
Graisses et huiles alimentaires	2	-	-	-	-	5	16	<b>23</b>
Vidanges bacs à graisses	-	-	-	-	-	201	-	<b>201</b>
Fumier	-	-	-	-	38 194	-	-	<b>38 194</b>
Emballages souillés	-	-	14	212	6	2	-	<b>233</b>
Huiles usagées	-	10	-	2	25	11	-	<b>48</b>
Produits phyto usagés	-	-	-	60	55	-	-	<b>115</b>
Vidange débourbeur/déshuileur	-	3	1	13	3	26	-	<b>46</b>
DASRI	6	-	-	-	2	-	-	<b>8</b>
Lisiers ou effluents azotés	-	-	-	-	53 506	-	-	<b>53 506</b>
Eaux brunes	-	-	-	-	1 100	-	-	<b>1 100</b>
Eaux blanches	-	-	-	-	2 869	-	-	<b>2 869</b>
<b>GISEMENT TOTAL (t/an)</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>287</b>	<b>95 759</b>	<b>244</b>	<b>16</b>	<b>96 343</b>

**Figure 17 : Répartition globale des déchets ou effluents dangereux pour l'eau sur le territoire**

## 4.3. LES PRATIQUES DE GESTION

Les pratiques de gestion ont été déterminées lors des enquêtes auprès des professionnels. Les quantités de déchets ou effluents gérées selon ces pratiques pour l'ensemble du territoire ont ensuite été extrapolées à partir des pratiques définies pour le panel d'établissements inclus dans l'enquête.

### 4.3.1. Les modalités de pratiques de gestion identifiées

Pour les déchets ou effluents concernés, les enquêtes ont mis en évidence les pratiques de gestion suivantes :

- Apports en déchèterie par l'établissement concerné. Sur le territoire les apports en déchèterie sont autorisés pour les professionnels moyennant le paiement d'une redevance (achat de ticket à la Trésorerie)
- Gestion par un prestataire externe mandaté par l'établissement
- Reprise par les fournisseurs sur site
- Gestion interne, c'est-à-dire réutilisation de ce déchet sur site (hors épandage agricole)
- Apport à un autre établissement assurant la reprise
- Epandage agricole
- Rejets au réseau, réseau eaux pluviales ou réseau d'assainissement collectif

### 4.3.2. Résultats de l'enquête

Les résultats détaillés des modalités de pratique de gestion des professionnels ayant participé à l'enquête sont présentées en Annexe 5.

#### 4.3.2.1. LA GESTION DES GRAISSES ET HUILES ALIMENTAIRES

Les graisses et huiles alimentaires comprennent les huiles de friture ainsi que les rejets graisseux de préparation.

Comme vu précédemment les activités concernées sont :

- Les activités de soin (maison de retraite uniquement) – 1 établissement,
- Les industriels (industriels de l'agro-alimentaire) – 2 établissements
- Les restaurateurs – 8 établissements

Pour les 11 établissements interrogés :

- 8 établissements font appels à un prestataire pour collecter, les huiles de friture
- 2 établissements gèrent en interne les huiles de friture dont l'un réalisant l'apport direct au centre de traitement (non précisé pour un restaurateur)
- 3 établissements disposent de bacs à graisses régulièrement entretenus par un prestataire (intervention à la demande).
- 8 établissements, constituant tous les restaurateurs l'enquête rejettent les eaux de préparation au réseau en l'absence de bac dégraisseur

Ainsi, 73 % des établissements interrogés et produisant des eaux grasses sont non conformes vis-à-vis de leur rejet. Les plus gros producteurs sont en revanche conformes.

#### 4.3.2.2. LA GESTION DES EMBALLAGES SOUILLES

Les emballages souillés comprennent uniquement les emballages souillés par des produits dangereux (hydrocarbures, produits phyto sanitaires, solvants, peinture, ...)

Les activités concernées sont :

- Les artisans
- Les commerçants
- Les exploitants agricoles
- Les industriels

Pour les 26 établissements interrogés :

- 6 établissements font appels à un prestataire pour collecter ces emballages souillés sur place
- 15 établissements, les exploitations agricoles, apportent ces emballages à un point de collecte officiel et qui en assure la reprise
- 1 établissement est identifié comme point de reprise de ces emballages souillés
- 4 établissements, dont 3 exploitants agricoles, apportent leurs emballages souillés en déchèterie. Un seul des établissements utilise ce service conformément aux règles intercommunales des modalités de gestion des déchèteries en payant la redevance adaptée (tickets à retirer à la trésorerie).

Au final 3 exploitations agricoles n'utilisent pas ou mal les filières adaptées à la collecte des emballages souillés.

#### 4.3.2.3. LA GESTION DES DASRI

Les activités productrices de DASRI sont les

- Les activités de soin,
- Les exploitations d'élevage

Pour les 23 établissements interrogés :

- Tous les établissements de soin gèrent de façon conforme la collecte des DASRI, en faisant appel à un opérateur agréé pour leur collecte ou en effectuant la gestion interne : la maison de retraite emmène les bacs de DASRI à usage unique au centre de traitement agréé.
- En revanche, les pratiques des exploitants agricoles sont non conformes pour 9 d'entre eux : 6 utilisent les bacs d'ordures ménagères et 2 utilisent les déchèteries intercommunales. Un exploitant déclare les avoir en stock. Pour les autres, les DASRI sont repris par les vétérinaires.

Au final tous les sites intervenant dans les activités de soin sont conformes alors que tous les exploitants agricoles gèrent de façons non conformes ces déchets. Au global 57% des exploitants agricoles sont non-conformes pour les DASRI, 100% des établissements de santé sont conformes.

#### 4.3.2.4. LA GESTION DES HUILES USAGEES (HORS HUILES ALIMENTAIRES)

Les huiles usagées comprennent les huiles hydrauliques et/ou les huiles moteurs.

Les activités concernées sont :

- Les artisans
- Les commerçants (1 établissement)
- Les exploitants agricoles
- Les industriels

Pour les 30 établissements producteurs interrogés :

- 7 établissements font appels à un prestataire pour collecter ces huiles usagées (tous les plus gros producteurs). Outre les huiles minérales usagées ces établissements produisent des autres effluents dangereux, en quantités moindre tels que les liquides de frein ou de refroidissement qui sont également collectés par des prestataires agréés.
- 5 établissements ont organisés avec leur fournisseur pour une reprise gratuite sur site
- 10 établissements, dont 9 exploitations d'élevage utilisent les déchèteries du territoire pour collecter les huiles usagées. Un seul de ces 10 professionnels achète les tickets nécessaires aux apports de professionnels.
- 3 établissements réutilisent eux-mêmes les huiles produites en tant que lubrifiant pour le graissage de leurs engins
- 5 établissements stockent actuellement les huiles usagées produites, dont 2 sites avec des volumes dépassant 100 litres

Les huiles usagées peuvent être stockées en fûts ou en cuve enterrées ou non.

Seuls 3 gros producteurs sont équipés de bacs de rétentions adaptés pour les huiles usagés et/ou effluents dangereux. Les 27 autres établissements ne sont pas équipés de rétentions et les établissements ne sont pas équipés de séparateurs hydrocarbures avant leur rejet au réseau.

Au final, les modes de rétention sont à revoir pour 27 établissements enquêtés.

Les filières de gestion sont non conformes pour 46% des établissements concernés, pour 30% d'entre eux en raison de la mauvaise utilisation des déchèteries et pour 16% d'entre eux en raison du stockage qui est réalisé sans rétention alors même que les sites ne sont pas équipés de déboureur-déshuileur avant le rejet au réseau ou au milieu naturel.

#### 4.3.2.5. LA GESTION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES NON UTILISES

Sont concernés ici les produits phyto-sanitaires non utilisés, considérés comme déchets ou effluents dangereux pour l'eau. Les eaux de rinçage du matériel agricole utilisés pour l'emploi de ces produits fait l'objet du paragraphe 4.3.2.10.

Les activités concernées sont :

- Les commerçants (1 établissement de vente de produits agricoles)
- Les exploitants agricoles (notamment les exploitations de grandes cultures)

Pour les 12 établissements déclarant produire ces déchets :

- 11 établissements, les exploitations agricoles, apportent ces emballages à un point de collecte officiel et qui en assure la reprise
- 1 établissement est identifié comme point de reprise de ces emballages souillés

Les modalités de stockage des produits phyto-sanitaires n'ont pas été contrôlées lors de l'enquête mais les contrôles sont fréquents pour ce type d'équipement et la communication auprès des intéressés est très fréquente, l'information facilement accessible.

Au final, les modes de gestion des produits phytosanitaires non utilisés sont conformes pour tous les établissements.

#### 4.3.2.6. LA GESTION DES FUMIERS

La gestion des fumiers concerne uniquement les exploitations d'élevage. Dans le cadre de l'enquête il ne s'est pas agi de vérifier la conformité des plans d'épandage, qui nécessiterait des investigations plus poussées, mais de vérifier les pratiques de gestion globale et d'estimer les quantités produites (cf. partie 4.2).

Tous les exploitants agricoles concernés rencontrés, 16 au total, valorisent leur fumier par épandage agricole direct. Un seul exploitant s'est montré intéressé à la valorisation par méthanisation de ces effluents d'élevage avec les bio-déchets (aucune démarche n'est actuellement entreprise par cet exploitant).

Pour 2 exploitations les modalités de gestion des eaux pluviales des aires de stockage des fumiers sont à revoir. Le purin s'écoule directement dans le réseau collectif. De plus un exploitant a précisé que le trop-plein de la fosse à purin est relié au réseau collectif.

La gestion de ces effluents est donc non-conforme pour 3 exploitations, soit une estimation à 19% d'exploitation non conforme sur l'ensemble du territoire. Toutefois, les quantités de purin rejetés au réseau ou au milieu naturel ne peuvent pas être évaluées dans le cadre de cette étude une analyse pointue des exploitations d'élevage serait nécessaire.

#### 4.3.2.7. LA GESTION DES LISIERS ET EAUX BRUNES

Comme pour les fumiers, ces effluents concernent uniquement les exploitations d'élevage. Pour tous les exploitants, ces effluents sont valorisés en épandage agricole.

Pour les eaux brunes, 3 exploitants sur les 16 concernés précisent les quantités produites. Pour les autres les effluents sont gérés en épandage puisqu'ils rejoignent la fosse à lisier mais ne sont pas quantifiés. Il n'a pas été vérifié si ces effluents sont pris en compte dans le plan d'épandage.

Un exploitant d'élevage laitier a mentionné que les eaux vertes, blanches et brunes sont épandues mais ne sont pas intégrées au plan d'épandage. Le plan d'épandage n'est donc pas conforme aux exigences réglementaires.

#### 4.3.2.8. LA GESTION DES EAUX BLANCHES

Les exploitations concernées sont les exploitations d'élevage laitier.

Sur les 11 exploitations concernées, pour 3 sites, les eaux blanches sont rejetées au réseau collectif sans pré-traitement. Pour ces sites, en cas de non-conformité du lait, les rejets sont faits au réseau directement. Ces exploitants ne disposent pas de convention de rejet avec le SICTEU de Hochfelden et Environs (les rejets, assimilés aux eaux domestiques, sont inférieurs à 6000 m<sup>3</sup>/an pour chaque établissement).

Pour les autres exploitations, les eaux blanches rejoignent les fosses à lisier ou à purin et sont gérées avec les effluents d'élevage en épandage agricole.

Au global, on peut estimer que 27% des exploitations productrices ne sont pas conformes du fait de l'absence de convention de rejet et que ces effluents peuvent donc être rejetés directement au réseau ou au milieu naturel, sans maîtrise.

#### 4.3.2.9. LA GESTION DES EAUX DE LAVAGE D'ATELIER

Les activités concernées sont :

- Les artisans
- Les commerçants (1 établissement concerné)
- Les industriels

Au global 9 établissements disposant d'un atelier dont les rejets peuvent contenir des hydrocarbures, 7 d'entre eux sont raccordés au réseau et disposent d'un séparateur hydrocarbure et un établissement dispose d'un assainissement individuel, 1 autre ne connaît pas la destination des effluents.

#### 4.3.2.10. LA GESTION DES EAUX DE L'AIRE DE REMPLISSAGE ET DE RINÇAGE DE PULVERISATEUR

Les activités concernées par la gestion des eaux de l'aire de remplissage et de rinçage de pulvérisateur sont uniquement les activités agricoles.

Sur les 21 exploitations agricoles intégrées à l'enquête, toutes sont concernées par ces effluents liés au remplissage des pulvérisateurs ou au rinçage du matériel de pulvérisation. Au final, 15 exploitants déclarent rejeter leurs effluents au réseau. Un seul de ces exploitants dispose d'un dégrilleur/séparateur à hydrocarbures avant le rejet au réseau. Les 7 autres exploitants gèrent eux-mêmes les effluents soit en les collectant avec les lisiers ou les purins (6 cas) et un exploitant est équipé d'une installation de traitement pour ces rejets (Phytobac). Sauf pour l'exploitant équipé d'un phytobac, ces effluents sont donc épandus en mélange avec les effluents azotés, sur les parcelles agricoles.

Dans le cadre de l'enquête, un exploitant soit 5% des intéressés s'est montré intéressé par une aire de remplissage alors que 28% des exploitants ont manifesté leur intérêt pour une aire de lavage du matériel agricole.

#### 4.3.2.11. LA GESTION DES DEBOURBEURS-DESHUIEURS

Actuellement 16 établissements sont équipés de débourbeurs-déshuileurs et 3 établissements ont commencé une démarche pour en mettre en place, notamment suite à l'enquête menée en 2011 par le SDEA.

Les débourbeurs –déshuileurs actuellement en place concernent les activités suivantes :

- Les artisans
- Les commerçants
- Les exploitants agricoles
- Les industriels

Pour les établissements équipés, seuls 4 établissements ont réalisé la vidange de leur débourbeur-déshuileur, par un prestataire agréé, il y a moins d'un an. Leur contrôle visuel biennuel n'est en revanche pas réalisé. Ce sont donc environ 21% des établissements équipés qui gèrent de façon conforme l'entretien et la vidange de leur équipement.

Par ailleurs, outre les ICPE pour lesquels l'obligation de mise en place d'un séparateur est spécifiée dans les arrêtés types, les séparateurs hydrocarbures sont obligatoires pour les établissements :

- Dont la surface d'atelier est supérieure à 2 000 m<sup>2</sup>,
- Reliés à un assainissement autonome
- Présentant un risque de pollution accidentelle ou s'il y a des rejets direct d'hydrocarbures

Ou si le règlement d'assainissement l'impose. Dans le cas du SICTEU de Hochfelden et Environs, seules les zones de parking sont mentionnées comme pouvant être cibles de la mise en place d'un séparateur à hydrocarbures (article 30.2).

Dans la mesure où le risque de pollution n'est pas quantifié, les exploitations agricoles de grandes cultures ne sont pas directement ciblées mais les plus grandes d'entre elles (ayant par exemple, plus de 100 ha de culture) pourraient faire l'objet de la mise en place de tels équipements dans la mesure où les eaux de lavage des engins sont rejetées au réseau ou au milieu naturel.

Sur le périmètre du SICTEU de Hochfelden et Environs, pour les activités concernées ce serait donc :

- Pour les exploitations agricoles : 28 % des exploitations devraient être équipées, soit 46 identifiées
- Pour les artisans, 17 établissements concernés, les activités détaillées concernées sont :
  - Services d'aménagement paysager
  - Démolition et préparation des sites
  - Entretien et réparation de véhicules automobiles
  - Activités de contrôle et analyses techniques
- Pour les commerçants, 12 établissements concernés au total sur le territoire, les activités détaillées concernées sont :
  - Commerce de détail en magasin non spécialisé (grande surface uniquement)
  - Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants
- Pour les industriels concernés, 7 établissements au total sur le territoire, les activités détaillées sont :
  - Récupération Fabrication d'autres produits alimentaires
  - Traitement et revêtement des métaux usinage
  - Travail des tubes et thermolavage par poudre
  - Récupération Collecte des déchets



### 4.3.3. Synthèse des pratiques de gestion

La synthèse des pratiques de gestion est présentée dans le tableau ci-dessous.

Modalité de gestion Type de déchets produit	OM	DCT	Prestataire	Reprise	Gestion interne	Coopérative	Epandage	Réseau	En stock
Graisses et huiles alimentaires			40%		20%			40%	
Vidanges bacs à graisses			100%						
Fumier							100%		
Emballages souillés		14%	29%	4%		54%			
Huiles usagées		33%	23%	17%	10%				17%
Produits phyto usagés			8%			92%			
Vidange débourbeur/déshuileur			21%					63%	16%
DASRI	26%	9%	22%	35%	4%				4%
Lisiers							100%		
Eaux brunes							100%		
Eaux blanches							73%	27%	

\* séparateur hydrocarbure en cours d'installation

**Figure 18 : Conformité des établissements pour leur modalité de gestion (sur nombre d'établissement concerné)**

Les modalités de gestion des déchets sont conformes pour :

- les résidus de vidanges de bacs à graisse (toutefois la plus part des restaurateurs ne sont pas équipés en bacs en dégraisseur sur le territoire)
- les produits phytosanitaires non utilisés

Les modalités de gestion sont conformes sous réserve pour les effluents suivants :

- Les fumiers : les plans d'épandage n'ont pas été vérifiés dans le cadre de cette étude mais les modalités de gestion des purins sont à revoir pour plusieurs exploitations
- Les emballages souillés : 14% de professionnels utilisent les déchèteries 25% seulement de ces utilisateurs payent la redevance adaptée
- Les huiles usagées : 33% des professionnels utilisent les déchèteries mais seul 3 % des usagers payent la redevance adaptée aux professionnels par ailleurs, 10% des établissements réutilisent en interne les huiles usagées mais les modalités d'utilisation ne sont pas contrôlées
- Les lisiers et les eaux brunes : ni les plans d'épandage n'ont été contrôlés dans le cadre de l'étude, ni les pratiques d'épandage.
- Les eaux blanches : aucune convention de rejet n'est établie avec le SICTEU de Hochfelden et Environs alors que 27% des professionnels rejettent ces eaux au réseau. De plus les autres exploitants indiquent épandre ces effluents mais il n'a pas été vérifié si ces effluents sont pris en compte dans le plan d'épandage.

Au final, les pratiques de gestion ont été estimées comme non conforme pour 3 catégories de déchets/effluents :

- Les graisses et huiles alimentaires : Tous les établissements gèrent de façon conforme les huiles de friture et seuls 2 établissements gèrent les eaux chargées en graisses de façon conforme à la réglementation, mais la majorité des restaurateurs du territoire n'est pas équipée en bacs à graisse malgré l'obligation réglementaire. Il a donc été estimé que 40% des établissements sont non conformes puisque ces effluents graisseux sont envoyés au réseau.
- Les DASRI : 26% des producteurs utilisent les bacs ordures ménagères et 9% les déchèteries. Ces déchets ne sont pas autorisés sur ces filières. Toutefois, pour tous les gros producteurs (activités de soin), les modalités de gestion sont conformes.
- Les vidanges de débourbeur déshuileur sont gérées de façon conforme pour 21% des professionnels équipés mais pour 63%, les fréquences de vidange sont non conformes : elles ne sont pas annuelles et aucun contrôle visuel du remplissage du compartiment de rétention n'est réalisé régulièrement. Par ailleurs, il est estimé que 3 exploitations agricoles pourraient être équipées d'un séparateur hydrocarbure.

En croisant ces données aux données des gisements, les quantités de déchets gérés de façon conformes peuvent être estimées. Le tableau ci-dessous présente les proportions de déchets produites, gérées de façons conformes, par activité et par type de déchets ou d'effluent.

	Activités de soin	Artisans	Commerçants	Exploitation de polyculture	Exploitation d'élevage	Industriels	Restaurateurs	TOTAL
Graisses et huiles alimentaires	100%					100%	48%	64%
Vidanges bacs à graisses						100%		100%
Fumier					81%			81%
Emballages souillés			100%	84%		100%		85%
Huiles usagées		100%		53%		91%		72%
Produits phyto usagés				100%				100%
Vidange débourbeur/déshuileur		28%	0%	0%		40%		24%
DASRI	100%				0%			75%
Lisiers ou effluents azotés					100%			100%
Eaux brunes					100%			100%
Eaux blanches					73%			73%
<b>Total sur effluent ou déchet dangereux pour l'eau</b>	<b>100%</b>	<b>84%</b>	<b>91%</b>	<b>92%</b>		<b>93%</b>	<b>48%</b>	<b>92%</b>

**Figure 19 : Pourcentage de déchets ou d'effluent produit géré de façon conforme**

Au final les quantités de déchets gérés de façon conformes ou non-conforme sont présentées ci-dessous, par type de déchet.

	Quantité totale produite (t/an)	Quantité conformément gérée (t/an)	Quantité non-conformément gérée (t/an)
Graisses et huiles alimentaires	23	15	8
Résidus de vidanges bacs à graisses	201	201	0
Fumier	38 194	30 937	7 257
Emballages souillés	233	199	34
Huiles usagées	48	34	14
Produits phyto usagés	115	115	0
Résidus de vidange débourbeur/déshuileur	46	11	35
DASRI	8	6	2
Lisiers ou effluents azotés	53 506	53 506	0
Eaux brunes	1 100	1 100	0
Eaux blanches	2 869	2 094	775
<b>Total effluent ou déchet dangereux pour l'eau(t/an)</b>	<b>96 343</b>	<b>88 214</b>	<b>8 129</b>

**Figure 20 : Quantité de déchets ou effluents générés par an et conformité de gestion**

Au final, il est estimé que 34 tonnes d'emballages souillés sont mal gérés du fait de l'utilisation des déchèteries de façon inadaptée, mais l'impact actuel sur le milieu naturel et aquatique est nul.

Les huiles usagées en stock ou mal gérées représenteraient sur l'ensemble du territoire 14 tonnes par an. Ces effluents pourraient avoir un impact sur l'environnement.

Environ 2 tonnes de DASRI sont mal gérées du fait de leur apport en déchèterie ou l'utilisation des bacs à ordures ménagères. L'impact direct sur le milieu reste faible.

Pour les séparateurs à hydrocarbures mal gérés ou non installés, il est estimé que la quantité équivalente aux résidus de vidange normalement curés pourrait rejoindre les réseaux ou le milieu naturel. Ces quantités sont estimées à 35 tonnes par an. Ces effluents seraient constitués de particules fines et d'hydrocarbures mais les concentrations ne peuvent pas être précisées.

Pour les fumiers, il est estimé que plus de 7 000 tonnes sont mal gérées et peuvent avoir un impact sur l'environnement du fait de la mauvaise gestion des purins s'écoulant des stockages. Leur volume n'est pas quantifié. Ces purins sont envoyés directement au milieu naturel ou au réseau.

Ainsi, 8 tonnes de graisses sont envoyés au réseau chaque année du fait de l'absence de bacs à graisse chez les restaurateurs du territoire. Ces graisses sont diluées dans l'eau utilisée à la préparation des repas. Le volume d'eau transportant ces graisses peut être estimé à 3 000 m<sup>3</sup> d'eau par an.

Enfin, le volume total d'eaux blanches envoyé au réseau est d'environ 800 m<sup>3</sup>/an. Ces rejets concernent les eaux de lavage du tank à lait et des équipements de traite. A ces volumes peuvent ponctuellement s'ajouter les rejets de lait non-conformes (1000 - 1500 litres ponctuellement).

Les rejets d'eaux blanches au réseau ne sont pas interdits du fait de leur assimilation à des eaux usées domestiques mais la mise en place de conventions de rejet permettrait d'en améliorer la gestion.

## 5. SYNTHÈSE ET ENJEUX

Le tableau suivant présente la synthèse du diagnostic en identifiant les enjeux sur le milieu naturel et sur les installations de gestion des eaux.

Dans cette synthèse, seuls les déchets ou effluents présentant un danger pour l'eau sont retenus (cf. 4.2.2.2).

Les effluents qui présentent un enjeu mineur sont :

- Les huiles de friture et les résidus de vidange de bacs à graisse : ces effluents sont gérés de façon conforme pour tous les établissements rencontrés
- Les emballages souillés (déchets dangereux) et les produits phyto-sanitaires non utilisés : les filières utilisées sont toutes autorisées. Pour les emballages souillés, quelques établissements utilisent mal la filière choisie (pas de paiement de la redevance adaptée pour l'utilisation des déchèteries par les professionnels).
- Les huiles usagées, tous les flux produits sont maîtrisés mais une filière est mal utilisée pour plus de 40% de producteurs mais qui ne sont pas les gros producteurs (pas de paiement de la redevance adaptée pour l'utilisation des déchèteries par les professionnels).

Les effluents suivants présentent un enjeu secondaire :

- Les DARSIs, les modalités de gestion sont conformes pour tous les établissements dont la production est importante (activités de soin) mais les modalités de gestion sont à revoir pour une majorité des exploitants agricoles producteurs qui utilisent parfois des filières non autorisées (filières ordures ménagères).
- Les fumiers et lisiers, l'enjeu est considéré comme moyen du fait que globalement ces effluents sont gérés sur des filières autorisées, mais la conformité des pratiques d'épandage n'a pas été vérifiée dans le cadre de cette étude et les gisements globaux représentent des quantités très importantes. Par ailleurs pour quelques cas la gestion des stockages peut présenter un risque pour l'environnement.

Au final, les effluents ou déchets qui représentent un enjeu important sont :

- Les eaux grasses issues des activités de restauration, notamment en raison du faible niveau de maîtrise des établissements concernés. En effet, peu d'établissements sont équipés d'un bac dégraisseur malgré l'obligation réglementaire pour ce type d'établissement produisant des effluents gras d'origine animale.
- Les effluents issus de déshuileur/débourbeur. En effet les pratiques de gestion des débourbeur/déshuileur installés sont mauvaises : 24% seulement des sites équipés procèdent à leur contrôle régulier et à leur vidange annuelle.
- Les eaux des aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs, qui présentent un potentiel important au regard du nombre d'établissements concernés sur le territoire. Un niveau de maîtrise assez faible est actuellement observé.

Effluent / déchet dangereux pour l'eau	Activité productrice	Impact potentiel / Risque	Quantité produite	Nb de producteur	Maîtrise Actuelle	Quantité par an mal maîtrisée	Enjeux	Motifs
Huile de friture	- Restaurants - Industries agro-alimentaires - Hébergement médicalisé	- Dysfonctionnement de la station d'épuration - Colmatage des réseaux - Eutrophisation des cours d'eau	15 t/an	23	100% des établissements avec maîtrise conforme : - Gestion par un prestataire extérieur (90 % des établissements) - Gestion interne conforme (10 % des établissements)	0 t/an	-	Filière organisée conforme
Eaux grasses	- Restaurants - Industries agro-alimentaires - Hébergement médicalisé	- Dysfonctionnement de la station d'épuration - Colmatage des réseaux - Eutrophisation des cours d'eau	3200 m3/an	23	15 % des établissements avec maîtrise conforme: - Présence de bacs à graisse pour les gros producteurs (industrie agro-alimentaire et hébergement médicalisé) - Absence de bacs dégraisseur pour 90 % des restaurants	3000 m3/an	+++	Absence de bacs dégraisseur pour 90 % des restaurants – Non-conformité réglementaire
Vidanges bacs à graisses	- Restaurants - Industries agro-alimentaire - Hébergement médicalisé	- Dysfonctionnement de la station d'épuration - Colmatage des réseaux - Eutrophisation des cours d'eau	200 m3/an	23	15 % des établissements avec maîtrise conforme: - Présence de bacs à graisse pour les gros producteurs (industrie agro-alimentaire et hébergement médicalisé) - Absence de bacs dégraisseur pour 90% des restaurants	0 m3/an	-	Pour tous les bacs dégraisseurs installés, les vidanges sont organisées et régulières
Fumier	- Exploitations d'élevage	- Pollution des eaux souterraines - Eutrophisation des cours d'eau - Nuisances olfactives	38 000 t/an	67	100% des fumiers gérés en épandage agricole (conformité du PE non vérifiée) Problèmes de gestion des effluents issus des stockages (purins) pour 27 % qui sont rejetés au réseau ou au milieu naturel	7300 t/an de fumier (purin : non quantifié)	++	Quantités de fumier produites Nature du rejet (purin)
Emballages souillés	- Exploitations agricoles - Artisans - Commerçants (1 seul) - Industriels	- Pollution des eaux souterraines et superficielles - Pollution des sols	233 t/an	185	86% des établissements avec maîtrise conforme: - Utilisation de la filière ADIVALOR - 15% des exploitations agricoles utilisent les déchèteries sans paiement de la redevance adaptée	34 t/an	-	Tous les flux sont maîtrisés, une filière mal utilisée pour 14% des établissements
Huiles usagées	- Exploitations agricoles - Artisans - Commerçants - Industriels	- Pollution des eaux souterraines et superficielles - Pollution des sols - Dysfonctionnement de la station d'épuration	48 t/an	180	60% des établissements avec maîtrise conforme - 40 % font appel à prestataire (dont les gros producteurs) ou ont une reprise par leur fournisseur - 1 industriel stock actuellement ses HU - 47% des exploitations agricoles ont une maîtrise moyenne (stockage ou apport en déchèterie sans paiement de la redevance adaptée)	14 t/an	-	Tous les flux sont maîtrisés, une filière mal utilisée pour 42% des établissements
Produits phyto usagés	- Exploitations agricoles - Commerçants (1 seul)	- Pollution des eaux souterraines et superficielles - Pollution des sols	115 t/an	167	100 % des établissements avec maîtrise conforme	0 t/an	-	Tous les flux sont maîtrisés

Effluent / déchet dangereux pour l'eau	Activité productrice	Impact potentiel / Risque	Quantité produite	Nb de producteur	Maîtrise Actuelle	Quantité par an mal maîtrisée	Enjeux	Motifs
Vidange déboureur/déshuileur	- Exploitations agricoles - Artisans - Commerçants - Industriels	- Pollution des eaux souterraines et superficielles - Pollution des sols - Dysfonctionnement de la station d'épuration	46 t/an	59	24% des sites équipés qui réalisent la vidange de leur déboureur/déshuileur à fréquence conforme Tous les sites qui réalisent les vidange/curage font appel à des prestataires agréés (au total estimation à 82 sites qui devraient être équipés en déboureur/déshuileur)	35 t/an	+++	Les modalités d'entretiens des déboureur/déshuileurs sont mal connues (risque de rejet de particule au réseau ou au milieu naturel)
DASRI	- Exploitations agricoles d'élevage - Activités de soin	- Risque sanitaire sur l'environnement et les personnes exposées - Risque de coupures ou piqûres	8 t/an	87	66% des établissements ont une maîtrise conforme - 100% des établissements de soin font appel à un prestataire ou les apportent sur un point de collecte agréé - 43% des exploitations agricoles ont une pratique conforme (reprise vétérinaire) mais 57% utilisent les filières OM	2 t/an	+	Gisements mal maîtrisés très faibles mais sur des filières interdites
Lisiers ou effluents azotés	- Exploitations d'élevage	- Pollution des eaux souterraines - Eutrophisation des cours d'eau - Nuisances olfactives - Dysfonctionnement de la station d'épuration	53506 t/an	67	100% des lisiers gérés en épandage agricole (conformité du PE non vérifiée)	0 t/an	++	Quantités de lisier produites importantes Pratiques d'épandage non vérifiées
Eaux blanches	- Exploitations d'élevage laitier	- Dysfonctionnement de la station d'épuration	2869 t/an	non estimé	100% des sites ont une maîtrise conforme - 73% des sites gèrent leur effluent en épandage agricole (sites non raccordés au réseau) - 27% des sites les rejettent au réseau mais quantité < 6000 m3/an	775 t/an	-	Rejet au réseau pour 23% des installations, mais volume individuel peu important (400 m3/an maxi) et rejet assimilable aux effluents domestiques
Eaux des aires de remplissage et lavage de pulvérisateurs	- Exploitations agricoles	- Pollution des eaux souterraines en hydrocarbures ou pesticides - Pollution des cours d'eau - Pollution des sols - Dysfonctionnement des réseaux et de la station d'épuration	non estimée	166	71% des exploitations raccordées ou raccordables envoient leur effluent au réseau mais moins de 5% disposent d'un pré-traitement (dégrillage) Pour tous les autres les effluents sont gérés en épandage agricole, un seul de ces exploitants dispose d'une installation de pré-traitement	non estimée	+++	Risque de pollution diffuse Nombre d'exploitations concernées important

Figure 21 : Tableau de synthèse

## 6. PROPOSITIONS

Au regard des enjeux identifiés pour la gestion des déchets ou effluents dangereux pour l'eau, les opérations collectives pressenties sont les suivantes :

- Installations de bacs à graisses pour les restaurateurs et participation à leur entretien
  - Bien qu'en situation de non-conformité réglementaire, les établissements concernés présentent un intérêt moindre pour la mise en place de ces équipements. Le manque de place et la difficulté de mise en œuvre pour des établissements existants sont régulièrement évoqués. Toutefois au vu de l'exigence réglementaire cette opération présente un intérêt certain. Cette opération pourrait consister à rappeler aux restaurateurs, leurs obligations vis-à-vis de leurs rejets. Selon les compétences du syndicat, il pourrait également s'agir de participer ou inciter à la mise en place de ces équipements. Cette opération pourrait ensuite être accompagnée d'action communication concernant l'entretien des équipements et/ou d'élaboration d'un marché avec des prestataires sélectionnés.
- Opération de vidange/curage des séparateurs hydrocarbures
  - Cette opération consisterait à établir un marché de prestation à des tarifs négociés, avec un partenaire local, pour réaliser l'entretien régulier des équipements. Le prestataire interviendrait auprès des établissements demandeur participant à l'opération. La communication liée aux modalités de gestion serait intégrée à cette opération.
  - Selon les compétences du SICTEU de Hochfelden et environs, cette opération pourrait être complétée par une opération liée à la mise en place de séparateurs pour les établissements non équipés mais dont les activités ou les pratiques, présentent un intérêt à la mise en place d'un tel équipement.
- Réalisation d'une aire de rinçage de matériel de pulvérisation.
  - Seule l'aire de lavage est pressentie en raison de la nécessité de prévoir un local de stockage des produits phytosanitaires à proximité du site dans le cas d'une aire de remplissage, alors que la plupart des exploitants ont mis en place des locaux de stockage individuel sur leur exploitation. Par ailleurs, 5% des exploitants rencontrés ont manifesté de l'intérêt pour une aire de remplissage alors que 28% ont montré un intérêt pour une aire commune de lavage. Deux projets qui n'ont pas abouti ont déjà été menés sur le territoire.
- Campagne de communication auprès des professionnels
  - Selon leurs activités et le type de déchets ou effluents produits, une opération collective pourrait consister à rappeler aux producteurs, leur obligation en terme de gestion des déchets ou effluents mais aussi les filières existantes et les modalités d'utilisation. La communication pourrait être globale, par type de déchet ou effluents ou par type d'activité.

Les pistes dégagées ici nécessitent leur validation préalable, notamment au regard des compétences du SICTEU de Hochfelden et environs qui pourra être le porteur de projet pour ces opérations. Il sera notamment nécessaire de définir si le syndicat interviendra directement sur la réalisation de l'opération (avec achat éventuel d'équipements) ou si son rôle sera uniquement de dynamiser la mise en place de ces opérations par les établissements concernés.

- ANNEXE 1 : Résultats d'Analyse des boues**
- ANNEXE 2 : Résultats d'analyse chimiques des eaux brutes (entrée station)**
- ANNEXE 3 : Base de données des établissements professionnels producteurs de déchets dangereux pour l'eau**
- ANNEXE 4 : Liste des professionnels intégrés à l'enquête**
- ANNEXE 5 : Questionnaire d'enquête**
- ANNEXE 6 : Résultats détaillés des pratiques de gestion des professionnels enquêtés**
- ANNEXE 7 : Résultats des enquêtes**